

# ENQUÊTE AUPRÈS DES JEUNES EN PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DE MINORITÉ À PARIS

Octobre/Novembre 2023





# TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
I. RÉSUMÉ EXÉCUTIF	4
II. INTRODUCTION	6
1. LES PRINCIPES FONDAMENTAUX	6
2. LE CADRE LÉGAL EN FRANCE	6
3. LE CONTEXTE FRANCILIEN	7
4. GENÈSE DE L'ENQUÊTE	8
5. MÉTHODOLOGIE	10
III. PROFIL ET SITUATION ADMINISTRATIVE	12
IV. LIEUX DE REPOS ET LIEUX DE RÉPIT	14
V. ACCÈS À L'ALIMENTATION	18
VI. ACCÈS À L'HYGIÈNE	20
VII. ACCÈS AUX SOINS	22
VIII. INTERACTIONS AVEC LES FORCES DE L'ORDRE	26
IX. BESOINS PRIORITAIRES	27
X. FOCUS : FILLES EN RECOURS DE MINORITÉ À LA RUE	28
XI. RECOMMANDATIONS	30
XII. BIBLIOGRAPHIE	32

# I. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Alertés par le nombre grandissant de jeunes en procédure de reconnaissance de minorité (communément appelés « *jeunes en recours* » dans ce rapport) vivant en extrême précarité à Paris, un collectif de plusieurs associations a mené une enquête pour documenter la situation de ces jeunes et travailler collectivement à proposer des solutions appropriées, avec les pouvoirs publics.

L'enquête a eu lieu pendant 4 jours en octobre et novembre 2023 au sein de 4 dispositifs fréquentés par les jeunes en recours à Paris : la Halte Humanitaire (1<sup>er</sup>), le Coucou Crew (18<sup>e</sup>), la permanence inter-associative du mercredi matin au jardin Pali Kao (20<sup>e</sup>), et la permanence d'Utopia 56 à l'Hôtel de ville (1<sup>er</sup>). Au total, 128 jeunes garçons et filles ont été interrogé·e·s, parmi lesquels, 95 % sont des garçons et 5 % des filles.

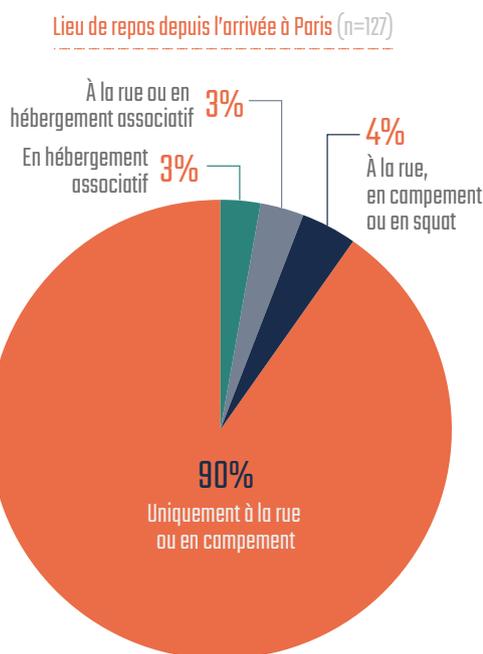
## Profil des enquêté·e·s

La moyenne d'âge déclarée des jeunes interrogé·e·s est située entre 15 et 16 ans. Ils sont arrivé·e·s en moyenne à Paris depuis 3 mois et viennent majoritairement de la Guinée Conakry (49 %) et de la Côte d'Ivoire (37 %). La plus grande partie a passé son évaluation de minorité à Paris (64 %), ainsi qu'à Bobigny (25 %) et Créteil (11 %).

## Les lieux de repos et de répit

Les jeunes en recours se voient exclu·e·s des structures d'hébergement de la protection de l'enfance en attendant la décision du juge des enfants. La grande majorité des jeunes ne dispose pas de solutions d'hébergement ou de logement, ce qui les plonge dans une situation de grande précarité. Depuis le refus de la reconnaissance de leur minorité, 91 % des jeunes interrogé·e·s ont dormi uniquement à la rue ou en campement, 4 % ont également pu dormir en squat et 3 % en hébergement associatif. Si 78 % de jeunes déclarent avoir un duvet ou une couverture, seulement 14 % ont une tente, 10 % une bâche, 9 % un matelas, et 15 % déclarent n'avoir aucun de ces équipements en leur possession.

La journée, une partie importante des jeunes a l'habitude de fréquenter les locaux d'une association ou un



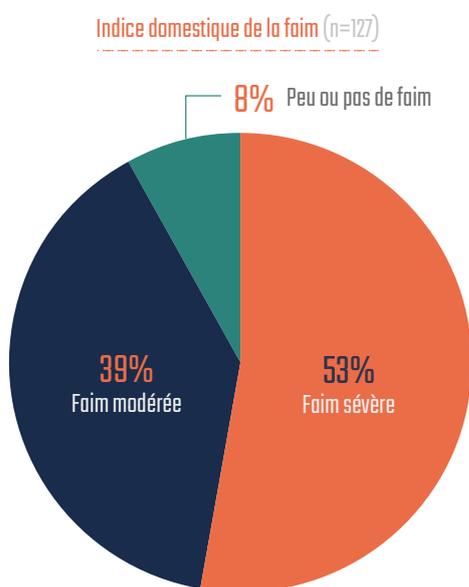
accueil de jour (67 %), tandis que 50 % occupent leur temps dans la rue, des jardins et des parcs et 31 % se rendent dans une bibliothèque ou médiathèque. Cependant, pour les jeunes qui n'ont pas été interrogé·e·s dans un accueil de jour, seulement 34 % déclarent se rendre dans des accueils de jour.

## L'accès à l'alimentation

Les résultats de cette enquête sont très alarmants en ce qui concerne le niveau d'insécurité alimentaire, avec la grande majorité de jeunes (92 %) en situation de faim sévère ou modérée. L'indice domestique de la faim, indicateur mobilisé pour mesurer le niveau de faim ressentie par les personnes interrogées, révèle les plus hauts scores rapportés par Action contre la Faim (ACF) sur l'ensemble des enquêtes menées depuis 2019 en France.

De plus, ces jeunes sont fortement tributaires des dispositifs d'aide alimentaire pour se nourrir. 62 % déclarent avoir recours aux « *distributions de repas assis en intérieur* » et 61 % aux « *distributions de repas à emporter ou en maraude (repas en extérieur)* ». Seul 1 % des jeunes déclare recourir aux achats de nourriture en supermarché, marché ou commerce. Pourtant, la capacité d'accueil de ces différents dispositifs ne permet pas de répondre aux besoins

de l'ensemble des jeunes présents sur le territoire parisien. De plus, les sites de distribution, lorsqu'ils ne sont pas trop éloignés des lieux de repos des jeunes, sont bien souvent saturés et/ou conditionnés à la possession d'une carte et refusent donc ce public. Ainsi, 46 % des jeunes (n=127) mentionnent qu'au cours des 4 dernières semaines il leur est souvent arrivé de se coucher le soir en ayant faim. 8 % déclarent qu'il leur est souvent arrivé de passer 24h sans rien manger.



## L'accès à l'hygiène et aux soins

Malgré leur situation de vie à la rue et en campement, la majorité de jeunes (89 %) déclare pouvoir laver leur corps chaque jour ou plusieurs fois par semaine, majoritairement dans des accueils de jours, des bains-douches publics, ou avec les robinets des parcs. Il est toutefois préoccupant de constater que 28 % des jeunes (n=123) n'ont aucun produit d'hygiène en leur possession. Si 49 % (n=124) des jeunes déclarent laver leur linge assez régulièrement, pour beaucoup il est plus difficile de le faire. Certain·e·s se retrouvent contraints de jeter leurs vêtements faute de solution pour les laver.

De plus, les jeunes en recours sont confronté·e·s à des problématiques de santé et des difficultés d'accès aux soins. La majorité des jeunes (95 %) n'ont pas de couverture maladie alors même que 64 %

des personnes interrogées (n=127) déclarent souffrir d'un problème de santé. Depuis leur arrivée à Paris, 55 % de jeunes (n=127) ont effectivement consulté un médecin ou personnel médical au moins une ou deux fois, tandis que 7 % l'ont fait régulièrement. Cependant, 16 % du public n'a jamais consulté un médecin et aimeraient le faire. Concernant la santé mentale, la grande majorité de jeunes (89 %) déclarent ne pas avoir consulté un·e psychologue ou un·e psychiatre depuis leur arrivée en France, 41 % déclarent qu'ils aimeraient pouvoir le faire.

## Interactions avec les forces de l'ordre

Depuis leur arrivée à Paris, seul 26 % des jeunes interrogé·e·s déclarent n'avoir jamais vécu d'expériences négatives avec les forces de l'ordre. Ils sont 58 % à avoir déjà, voire souvent, été réveillé·e·s tard dans la nuit ou tôt le matin, 50 % à se faire chasser de leur lieu de repos, 24 % à avoir subi une confiscation ou destruction de matériel, 14 % des violences verbales, 11 % des violences physiques, 10 % à avoir vécu une interpellation ou une arrestation.

## Les besoins prioritaires

Pour clôturer les entretiens, les jeunes étaient invité·e·s à exprimer leurs trois besoins prioritaires. Malgré leur situation d'extrême précarité sur l'accès à l'hébergement, d'alimentation, de santé et d'hygiène, c'est l'éducation qui est citée en priorité par 75 % des jeunes (n=125). Si cette enquête ne s'est pas concentrée sur le volet éducation, de nombreux rapports témoignent des nombreux obstacles administratifs, juridiques et budgétaires qui empêchent les jeunes en recours de faire valoir ce droit à l'éducation. Le deuxième besoin prioritaire mentionné par les jeunes est l'hébergement pour 69 % d'entre eux. Enfin, la reconnaissance de minorité est mentionnée comme prioritaire par 54 % d'entre eux.

Face à ces constats, les associations mobilisées autour de cette enquête ont élaboré des recommandations sur trois niveaux : le niveau d'urgence pour l'hiver 2023-2024, le niveau moyen terme d'ici les JO 2024 et le niveau systémique.

# II. INTRODUCTION

## 1. LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE : articles 2 et 3), la Charte des Droits fondamentaux de l'Union Européenne (articles 21 et 24) et la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme (article 14), dont la France est signataire, **engagent les États parties à respecter le principe de non-discrimination et à garantir l'intérêt supérieur de l'enfant**. La CIDE prévoit également qu'une protection et une aide spécialisées soient fournies à tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial (article 20), l'accès aux soins et services médicaux (article 24), à la sécurité sociale (article 26), à l'éducation (article 28) et à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social (article 27).

Sur le plan national, **l'intérêt supérieur de l'enfant représente une exigence constitutionnelle** consacrée par le Conseil constitutionnel le 21 mars 2019<sup>1</sup>, et l'article L.111-2 du Code de l'action sociale et des familles rappelle le principe de non-discrimination dans le cadre de la protection de l'enfance en affirmant que *« les personnes de nationalité étrangère bénéficient dans les conditions propres à chacune de ces prestations : 1° Des prestations d'aide sociale à l'enfance (...) »*. Plus particulièrement, l'article L112-3 du CASF affirme que *« la protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge »*.

De plus, **le principe fondamental de présomption de minorité est consacré par des dispositions législatives et réglementaires**<sup>2</sup> comme la jurisprudence du Conseil constitutionnel<sup>3</sup> et du Conseil

d'État<sup>4</sup>. Le principe fondamental de présomption de minorité exige *« qu'un·e jeune se présentant comme mineur·e doit être considéré·e comme tel·le jusqu'à ce qu'une décision de justice ayant autorité de chose jugée, donc une décision d'un·e juge des enfants ou de Cour d'appel, soit rendue »*<sup>5</sup>. Celui-ci est consacré par plusieurs textes législatifs et réglementaires, des jurisprudences, et des textes d'instances ou autorités nationales<sup>6</sup>. Dans ses observations finales relatives aux 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> examens périodiques de la France publiées en juin 2023, le Comité des droits de l'enfant des Nations-Unies *« demande instamment à la France de considérer les mineurs non accompagnés comme enfants à protéger jusqu'à la fin des procédures d'évaluation de l'âge, y compris judiciaires, les concernant »*<sup>7</sup>.

## 2. LE CADRE LÉGAL EN FRANCE

En France, un·e jeune de moins de 18 ans qui n'a pas la nationalité française et se trouve séparé·e de ses représentants légaux sur le sol français est qualifié·e de *« mineur·e non accompagné·e »* (MNA) ou *« mineur·e isolé·e étranger·e »* (MIE). Comme pour tout enfant en danger sur le territoire, la protection de l'enfance relève de la responsabilité des conseils départementaux et de l'aide sociale à l'enfance (ASE) de chaque département. **Pour être effectivement pris·e·s en charge par l'ASE, les jeunes doivent être reconnu·e·s mineur·e·s et isolé·e·s par le conseil départemental en passant une évaluation de la minorité et de l'isolement familial**<sup>8</sup>.

Préalablement à l'évaluation, le service de l'ASE doit organiser l'accueil provisoire d'urgence (APU) des jeunes. D'une durée de cinq jours (article L223-2 du CASF), cet APU consiste en une mise à l'abri immédiate des jeunes afin de les protéger. Il doit également permettre aux jeunes de bénéficier d'un

1. Décision n° 2018-768 QPC du 21 mars 2019 | Conseil constitutionnel (conseil-constitutionnel.fr), considérant 5 et 6  
2. Rapport *« En finir avec les violations des droits des mineurs isolés. 90 propositions pour une meilleure protection »* - La Cimade, page 6  
3. Décision n° 2018-768 QPC du 21 mars 2019 | Conseil constitutionnel (conseil-constitutionnel.fr) et Décision n° 2019-797 QPC du 26 juillet 2019 | Conseil constitutionnel (conseil-constitutionnel.fr)

4. Conseil d'État, 1<sup>ère</sup>/6<sup>ème</sup> SSR, 01/07/2015, 386769 - Légifrance (legifrance.gouv.fr)  
5. La présomption de minorité - InfoMIE.net  
6. Modalités de détermination de la minorité - InfoMIE.net  
7. Observations finales relatives aux 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> ... Catalogue en ligne (defenseurdesdroits.fr)  
8. Rapport alternatif au Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies (france-terre-asile.org), page 3

«*temps de répit*» (loi du 7 février 2023). Le décret n°2023-1240 du 22 décembre 2023 indique que l'accueil peut être prolongé deux fois pour la même durée<sup>9</sup>. L'évaluation de la minorité et de l'isolement familial, prévue à l'article R221-11 du CASF et détaillée dans l'arrêté du 17 novembre 2016, consiste en «*une évaluation à caractère pluridisciplinaire menée par les services du département ou par une structure du secteur public ou du secteur associatif*»<sup>10</sup>. Pour les départements de Paris et de Créteil, c'est l'opérateur France Terre d'Asile qui assure les évaluations de la minorité, en Seine-Saint-Denis, la Croix Rouge. L'évaluation prend la forme d'un entretien qui porte sur l'état civil de la personne, la composition familiale, la présentation des conditions de vie dans le pays d'origine, l'exposé des motifs de départ du pays d'origine, la présentation du parcours migratoire de la personne jusqu'à son arrivée sur le territoire français, les conditions de vie depuis son arrivée et son projet. Le rapport d'évaluation et l'avis motivé de l'évaluateur·rice concernant la minorité et l'isolement familial du ou de la jeune est ensuite transmis au président du Conseil départemental.

Au terme d'un délai de cinq jours maximum (prolongeable deux fois pour la même durée), le président du Conseil départemental doit, sur la base de l'évaluation sociale, reconnaître ou infirmer la minorité et l'isolement du jeune évalué. S'il reconnaît sa minorité et son isolement, il doit saisir le procureur de la République afin de l'informer de sa décision. Ce dernier prononce une ordonnance de placement provisoire (OPP) afin de prolonger la mise à l'abri au titre de l'APU, dans l'attente que le juge des enfants confie définitivement le ou la mineure à l'aide sociale à l'enfance.

**S'il ne reconnaît pas sa minorité et son isolement, le président du Conseil départemental notifie au jeune son refus et met fin à sa mise à l'abri au titre de l'accueil provisoire d'urgence (APU).** Le ou la jeune se voit exclu·e de toute forme de protection sociale ainsi que privé·e de ses droits fondamentaux

9. <https://www.village-justice.com/articles/protection-des-mineurs-isoles-que-prevoit-decret-decembre-2023,48296.html>

10. Mineurs étrangers isolé : un dispositif de prise en charge saturé | vie-publique.fr

tels que le droit à un «*hébergement, aux soins, à un suivi éducatif et à la prise en charge de ses besoins vitaux (alimentation, vêture, hygiène, etc.)*».<sup>11</sup> Certains jeunes choisissent alors de s'adresser à un autre département pour l'évaluation de leur minorité en espérant la reconnaissance de leur situation. Par ailleurs, **les jeunes peuvent saisir directement un·e juge des enfants, au titre de l'enfance en danger<sup>12</sup>, afin de contester la décision du Conseil départemental.** On parle alors communément de «*jeunes en recours*». **Cette saisine n'est pas suspensive et ne donne pas droit à une mise à l'abri pendant la procédure.**<sup>13</sup> En outre, il n'y a aucun délai pour l'examen de la requête et le rendu d'une décision par le juge des enfants, ce qui expose pendant plusieurs mois les jeunes «*à l'errance, à la vie à la rue, à des traitements inhumains et dégradants, aux risques de violences et de traite*»<sup>14</sup>. À l'issue d'une longue période d'attente dans ces conditions, les jeunes qui choisissent de lancer un recours voient leur minorité finalement reconnue pour 50 % à 80 % d'entre eux en fonction des départements.<sup>15</sup>

### 3. LE CONTEXTE FRANCILIEN

En Île-de-France, cette réalité se reflète dans **les nombreux campements et installations qui se forment sur les trottoirs et sous les ponts de la capitale.** La Mairie de Paris et la Préfecture organisent occasionnellement des évacuations (environ une fois par an depuis presque deux ans pour les mineur·e·s primo-arrivant·e·s non évalué·e·s ou «*en recours*»). Lors de ces évacuations, les jeunes sont alors orienté·e·s vers des structures d'hébergement qui ne sont ni adaptées à leurs besoins, ni ne représentent des

11. Rapport «*En finir avec les violations des droits des mineurs isolés. 90 propositions pour une meilleure protection*» - La Cimade, page 25

12. Saisine des autorités judiciaires et du Défenseur des droits - InfoMIE.net

13. Rapport alternatif au Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies (france-terre-asile.org), page 9

14. Rapport-ONU\_MSF-MdM\_2023.pdf (medecinsdumonde.org), page 6

15. Dans le rapport de la mission bipartite IGAS, IGA et IGJ, le Conseil national des barreaux indiquait «*que parmi l'ensemble des recours judiciaires examinés en 2016 et 2017 à Paris, un jugement sur deux avait infirmé l'évaluation initiale et ordonné une admission à l'ASE (jugements en première instance et en appel)*», apud. Rapport-ONU\_MSF-MdM\_2023.pdf (medecinsdumonde.org)

solutions pérennes car dédiées à la prise en charge sociale et administratives des demandeur-se-s d'asile : les centres d'accueil pour demandeur-se-s d'asile (CADA) ou les centres d'accueil et d'examen des situations (CAES). Jusqu'en juillet 2023, les jeunes filles en recours de minorité étaient systématiquement mises à l'abri par la Mairie de Paris. Cependant depuis juillet 2023, le dispositif d'hébergement à l'hôtel pour les jeunes filles en recours a été suspendu sans qu'aucune alternative ne leur soit proposée.<sup>16</sup>

Il n'existe que très peu de chiffres officiels concernant la prise en charge des MNA et notamment la procédure en reconnaissance de minorité. Les départements ne communiquent pas d'informations concernant le taux de reconnaissance à l'issue de leurs évaluations. Le ministère de la Justice rend quant à lui public de façon annuelle le nombre de MNA définitivement placé-e-s auprès de l'ASE, sans indiquer toutefois le nombre de MNA ayant entamé une procédure en reconnaissance de minorité et pour lequel-le-s la procédure n'a pas abouti. D'après les données de suivi des activités d'Utopia56 **en octobre 2023, près de 125 jeunes par semaine se voyaient refuser la reconnaissance de la minorité et de l'isolement à Paris suite à l'évaluation départementale.** En 2022, Utopia 56 rapporte qu'iels étaient en moyenne 34 par semaine. Concernant les jeunes femmes mineures, Utopia 56 suivait, en octobre 2023, une cinquantaine d'entre elles<sup>17</sup>. Selon les données transmises par Médecins sans Frontières (MSF) pour le département de Paris, **en 2021, « seuls 34% des 7 500 personnes qui se sont présentées au dispositif d'évaluation de la minorité et de l'isolement ont été reconnues comme MNA, soit 2 550 personnes »**<sup>18</sup>. En 2022, Utopia 56 a recensé 1 806 jeunes dont la reconnaissance de minorité a été refusée à Paris<sup>19</sup>. Cette même année, 688 jeunes ont été mis-e-s à l'abri suite à des opérations policières d'évacuations de campements (au Pont de Bercy, au tunnel Sigmund Freud, au Lieutenant-Colonel Dax, à Bastille et à Liberté).

Entre les mois d'avril et de juin 2023, plus de 600 jeunes garçons en recours dormaient dans une école désaffectée du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris, accompagnés par plusieurs associations. Face aux conditions de vie insalubres et à l'absence de solutions proposées par l'État, les jeunes et les associations ont occupé la place du Palais Royal avec leurs tentes pour demander une mise à l'abri. La réponse des autorités a été d'évacuer le campement improvisé sans proposer de mise à l'abri<sup>20</sup>.

À la fin du mois d'octobre 2023, une mise à l'abri a été organisée pour les centaines de jeunes garçons dormant depuis des mois dans le Jardin Pali Kao dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris. 430 jeunes ont été transportés en bus vers six centres d'accueil et d'examen de la situation (CAES) d'Île-de-France - des hébergements destinés aux personnes en demande d'asile. Le soir même, une centaine de jeunes n'ayant pas pu être mis à l'abri s'installaient à nouveau sous un pont dans le 19<sup>e</sup> arrondissement pour y passer la nuit. Une fois mis à l'abri dans les CAES, les 430 jeunes en recours de minorité ont reçu une convocation de la préfecture de police en vue de déposer une demande d'asile ou de titre de séjour - des procédures réservées aux personnes majeures - alors que ces jeunes étaient déjà engagés dans une autre procédure : celle en reconnaissance de minorité. Craignant d'être assimilés à des majeurs, plusieurs dizaines de jeunes ne se sont pas présentés à leur convocation et ont reçu une notification d'expulsion des CAES, formulée par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et ont été remis à la rue.<sup>21</sup>

## 4. GENÈSE DE L'ENQUÊTE

Les acteurs associatifs alertent régulièrement sur la situation préoccupante des jeunes qui, à Paris et en Île-de-France, saisissent le juge pour faire reconnaître leur minorité après avoir été évalué-e-s majeur-e-s par le département. L'absence de prise

16. Des jeunes filles en recours de minorité abandonnées à la rue par la mairie de Paris et le département du 75 - Utopia 56

17. Suivi des activités, Utopia56

18. Rapport-ONU\_MSF-MdM\_2023.pdf (medecinsdumonde.org), page 6

19. Sortie de notre rapport d'activité 2022 - Utopia 56, page 41

20. Mineurs non accompagnés à Paris : « C'est le naufrage de l'accueil » | Médecins sans frontières (msf.fr)

21. « Les jeunes ont peur » : à Paris, les 430 mineurs isolés de Belleville mis à l'abri menacés d'un retour à la rue - InfoMigrants

en charge et de solutions d'hébergement ou de logement, les difficultés d'accès à une alimentation saine, durable et de qualité, aux services de santé médico-psychologiques, à l'éducation, ainsi que les évictions répétées et la peur des contrôles de police font partie des obstacles que ces jeunes doivent surmonter quotidiennement.

Face à ces constats, un collectif d'associations (Action contre la Faim, Coucou Crew, Fondation de l'Armée du Salut, Médecins du Monde, Médecins sans Frontières, Secours catholique – CEDRE, Paris d'Exil, Utopia 56 et Watizat) a sollicité une rencontre avec la Mairie de Paris en septembre 2023 afin d'établir un dialogue constructif à la hauteur de cet enjeu et y trouver une issue favorable. Pour appuyer ces discussions, il est apparu **crucial de documenter la situation des jeunes engagé-e-s dans une procédure en reconnaissance de minorité sur le territoire parisien afin de porter un plaidoyer auprès de la Ville de Paris et de l'État en faveur de l'accueil de ces jeunes, actuellement à la rue et en situation de grande précarité.**

L'enquête a eu lieu au sein de 4 dispositifs fréquentés par les jeunes en recours à Paris :

- **La Halte Humanitaire** est un accueil de jour de la Fondation de l'Armée du Salut situé au 2, rue Perrault 75001 Paris, dédié aux personnes en demande d'asile et aux réfugié-e-s sans hébergement, et qui a ouvert ses portes aux mineur-e-s en recours depuis Juin 2023. En août et septembre, La Halte comptabilisait jusqu'à 250 passages par jour avec une jauge maximale atteinte dès la première heure d'ouverture. Les équipes ont mis en place à partir de la fin du mois de septembre des cartes à la demi-journée pour les jeunes en recours afin de limiter la saturation du dispositif.
- **L'association Coucou Crew** fondée en 2019 a pour but de créer des espaces et des temps de rencontres et d'échanges, pour les jeunes nouvellement arrivé-e-s en France et en situation de précarité. Le Coucou Crew, situé au 29, avenue de La Porte d'Aubervilliers 75018 Paris, propose un accueil et un soutien psychologique aux jeunes exilé-e-s avec de nombreuses activités.

Le Coucou Crew accueille une cinquantaine de jeunes par jour mais a connu des pics à plus de 80 personnes et ce malgré un espace restreint.

- **Le Pôle Mineurs Non-Accompagné-e-s d'Utopia 56 Paris** accompagne les jeunes en recours à travers des maraudes d'information, des distributions de tentes, couvertures, vêtements, produits d'hygiène, repas, des cours de français, des permanences et des activités sportives. L'enquête a eu lieu à la permanence d'Utopia 56 au Jardin Pali Kao à Belleville dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris le mercredi et à la permanence quotidienne d'Utopia 56 à Hôtel de Ville dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. En fonction des places disponibles, Utopia 56 propose une mise à l'abri pendant une nuit chez des hébergeurs.euses solidaires pour les familles, les femmes seules et les jeunes femmes en recours.
- **Médecins du Monde** est une ONG médicale de solidarité internationale qui intervient en France et à l'étranger afin de soigner les populations les plus vulnérables. À Paris, l'association accompagne des personnes en situation de précarité dans leurs démarches d'accès aux soins dans son centre d'accueil parisien et via des maraudes auprès des personnes vivant à la rue pour leur fournir le minimum vital et les orienter vers les structures de santé adaptées.

Depuis 2019, **Action contre la Faim** met son expertise humanitaire à disposition des acteurs et actrices de la solidarité en France en agissant à leurs côtés pour viser des changements opérationnels et structurels, le tout dans l'objectif de répondre aux besoins des publics précarisés en France en assurant un accès digne à une alimentation saine, durable et choisie. Sur cette enquête, ACF a apporté un appui méthodologique et était en charge de la préparation du questionnaire, de l'analyse des données et de la rédaction du rapport.

## 5. MÉTHODOLOGIE

La première phase de l'enquête a porté sur la conduite d'une revue documentaire pour affiner la compréhension du contexte et établir un état des lieux sur la thématique des mineur-e-s non accompagné-e-s et de la procédure en reconnaissance de minorité.

La deuxième phase a concerné le cadrage et la communication entre les parties prenantes, notamment l'organisation de deux réunions avec les différentes structures qui souhaitaient participer à l'enquête : une réunion de briefing pour les personnes (bénévoles ou salariées) identifiées comme participant à l'enquête pour la passation des questionnaires avec les jeunes en recours de minorité, et une réunion de restitution préliminaire organisée avec des représentant-e-s des différentes structures ayant participé à l'enquête après la collecte de données et l'analyse des résultats.

Dans un troisième temps, la phase d'enquête a consisté en une étape d'observation dans chacun des dispositifs accueillant des jeunes en recours de minorité et une étape d'entretiens auprès des jeunes en recours de minorité sur la base des questionnaires quantitatifs créés pour cette enquête.

### a. Type d'enquête

L'enquête déployée auprès des jeunes en recours de minorité s'est appuyée sur des méthodes mixtes quantitatives et qualitatives dans les différents dispositifs mobilisés. Pour la partie observation dans les structures, ACF a déployé des outils qualitatifs de collecte de données. Pour la partie questionnaires auprès des jeunes en recours de minorité, ACF a développé avec les structures partenaires un outil quantitatif de collecte de données.

### b. Échantillonnage

S'il est difficile d'avoir un chiffre précis sur le nombre de jeunes en recours actuellement en Ile-de-France, on sait qu'entre avril et juin 2023

plus de 600 jeunes garçons en recours dormaient dans une école désaffectée du 16e arrondissement de Paris, accompagnés par plusieurs associations. Nous avons donc utilisé cette donnée comme population de référence.

L'échantillon est calculé selon les paramètres suivants : marge d'erreur : 10 %, niveau de confiance : 95 %, taille de la population : 600. En fonction de ces paramètres, l'échantillon aurait dû comporter au minimum 83 personnes interrogées pour être considéré statistiquement significatif au regard des limites RH et de temps. Nous avons gardé une marge de 10% pour palier le risque de non réponse ou de réponses erronées soit 8 pour un total de 91. Au total, 128 jeunes ont été interrogé-e-s.

Structure	Nb. de jeunes interrogé-e-s
La Halte Humanitaire	48
Jardin Pali Kao - Utopia 56 & MdM	51
Coucou Crew	22
Hotel de ville - Utopia 56	7
<b>TOTAL</b>	<b>128</b>

L'enquête a été conduite par questionnaire quantitatif auprès d'un échantillon de tirage exhaustif où on a inclus tout jeune volontaire pour participer à l'enquête, quitte à dépasser la taille de l'échantillon initialement visée pour assurer la représentativité.

### c. Passation

Une phase de test du questionnaire a été organisée en amont du déploiement de l'enquête pour vérifier la pertinence des questions et la justesse de la formulation. Lors de la phase d'enquête, les enquêteur-trice-s ont utilisé un questionnaire quantitatif administré via le logiciel *Kobo Toolbox*, disponible en français. La durée moyenne de l'entretien a été estimée à environ 20-30 minutes en fonction des échanges. Les échanges n'ont pas été enregistrés. Les questionnaires ont été

menés en binôme par des membres des équipes de chaque structure participante (salarié·e·s ou bénévoles) mobilisé·e·s comme enquêteur·trice·s.

Toutes les personnes correspondant au public cible de cette enquête se sont vu proposer de participer à un entretien. La participation s'est faite uniquement sur la base du volontariat. Les enquêteur·trice·s ont rappelé aux jeunes que leur participation est anonyme et que leurs réponses n'auront pas d'incidence sur l'aide apportée par les associations et qu'ils n'étaient pas obligé·e·s de répondre à toutes les questions. Les entretiens ont été menés autant que possible dans un espace calme, sécurisant et garantissant la confidentialité des échanges.

#### **d. Biais et limites de l'enquête**

L'enquête s'est déroulée sur 4 lieux dans Paris et seules les personnes présentes sur les dispositifs pendant la collecte de données ont pu être interrogées. Les entretiens étant réalisés sur la base du volontariat, seul·e·s les jeunes ayant suffisamment de temps, d'envie et de disponibilité pour répondre ont été interrogé·e·s. Cependant, l'ensemble des jeunes se rendant sur les différents dispositifs s'est vu proposer de participer à l'enquête après avoir été sensibilisé à son intérêt, ce qui a permis de toucher un échantillon jugé statistiquement représentatif.

La barrière de la langue a pu constituer un facteur d'exclusion pour les jeunes allophones souhaitant participer à l'enquête. Pour y remédier, des ressources d'interprétariat ont été identifiées en interne et en externe pour permettre à toutes les personnes intéressées de participer.

Les jeunes en recours ne fréquentant pas ou peu ces dispositifs n'ont pas été interrogé·e·s, malgré l'intérêt que cela comporte. Il ressort que l'ensemble des jeunes interrogé·e·s pendant l'enquête est originaire d'Afrique sub-saharienne. Or les associations, notamment MSF, connaissent et travaillent également avec des jeunes originaires d'Afghanistan. Les activités de MSF étant

fermées pendant la durée de l'enquête, ces jeunes Afghane·s n'ont pas pu être interrogé·e·s.

Les jeunes interrogé·e·s auraient pu avoir des réticences à partager des informations sur leur situation par peur de se voir exclu·e·s de l'aide ou de voir certains dispositifs interrompus. Pour palier cela, les entretiens ont été réalisés de façon anonyme et par des bénévoles et salarié·e·s des structures enquêtées formé·e·s à l'accueil et l'écoute bienveillante, afin de permettre une plus grande liberté d'expression des personnes interrogées.

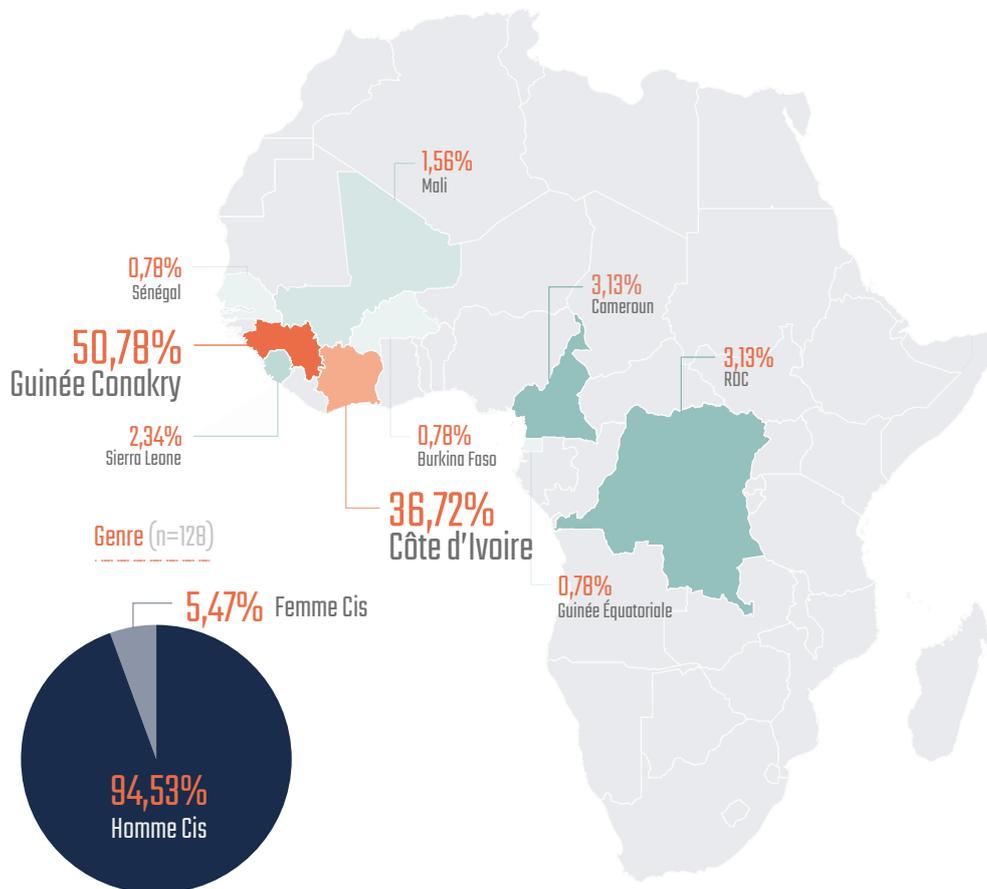
Enfin, les jeunes ne connaissant pas toujours les noms des structures associatives ou bibliothèques qu'ils fréquentent, ils mentionnent simplement les noms de stations de métro comme repères. Il a donc été nécessaire de croiser leurs réponses avec la connaissance des associations sur les dispositifs les plus utilisés par les jeunes.

#### **e. Protection des données**

Action contre la Faim est soucieuse de la protection de la vie privée des personnes rencontrées et s'engage à respecter la réglementation française et européenne relative à la protection des Données Personnelles. ACF s'engage à ne jamais vendre ou louer, à des fins notamment commerciales, les données personnelles ainsi qu'à sécuriser et protéger d'éventuelles attaques ou fuites les systèmes utilisés pour traiter les données. Dans le cadre de cette enquête, les données ont été collectées de manière complètement anonyme. Les personnes rencontrées ont été informées sur la nature des informations récoltées et sur le partage de l'analyse de ces données anonymes. L'obtention du consentement éclairé de la personne interrogée a ainsi été un prérequis pour tout entretien. Les données collectées ont été sécurisées via des sauvegardes régulières dans l'application *KoboCollect*, puis sur le serveur interne et sécurisé de la mission France de Action contre la Faim.

# III. PROFIL ET SITUATION ADMINISTRATIVE

Répartition des pays d'origine des jeunes (n=128)



La majorité des jeunes rencontré·e·s pendant cette enquête était des hommes (94,53%). Cette proportion est cohérente avec les chiffres de Ministère de la Justice pour l'année 2022 qui concernent les jeunes définitivement placé·e·s avec 93,2 % de garçons et 6,8 % de filles<sup>22</sup>. On peut noter que les 121 jeunes rencontrés dans les dispositifs *La Halte Humanitaire*, *Coucou Crew* et la permanence d'*Utopia 56* au Jardin Pali Kao étaient des garçons. Tandis que les 7 jeunes rencontrées à Hôtel de Ville étaient des filles. On constate donc des regroupements différenciés entre les garçons et les filles qui ne semblent pas fréquenter les mêmes lieux.

Les garçons constituent la majorité des jeunes en recours à la rue à Paris d'une part parce qu'ils représentent une proportion plus importante des jeunes se présentant pour l'évaluation de minorité.

D'autre part, jusqu'en juillet 2023 les filles en recours étaient mises à l'abri par la Mairie de Paris. Depuis, 2 à 5 nouvelles jeunes filles par semaine contactent *Utopia 56* pour bénéficier d'un hébergement chez les hébergeurs solidaires parisiens, sans que l'association puisse y répondre. Elles se retrouvent dès lors à la rue comme les garçons mais dorment dans des espaces différents.

En ce qui concerne le pays d'origine, les deux pays les plus représentés sont la Guinée Conakry (49%) et la Côte d'Ivoire (37%). L'intégralité des personnes interrogées vient du continent africain. La moyenne d'âge déclarée des jeunes interrogé·e·s est de 15,71 ans. La majorité (91 %) des jeunes interrogé·e·s déclare en effet avoir moins de 17 ans : 58 % de 16 ans, 30 % de 15 ans, 2 % de 14 ans et 1 % de 13 ans. 9 % des jeunes déclarent avoir 17 ans.

22. [https://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/2023-09/Rapport\\_annuel\\_MMNA\\_2022.pdf](https://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/2023-09/Rapport_annuel_MMNA_2022.pdf)

**En moyenne, les jeunes rencontré·e·s lors de cette enquête sont arrivé·e·s à Paris depuis 3 mois.** Il est toutefois important de mentionner qu'une part importante de ces personnes (29%) vit à Paris depuis 3 à 6 mois et que 6% y vivent depuis plus de 6 mois.

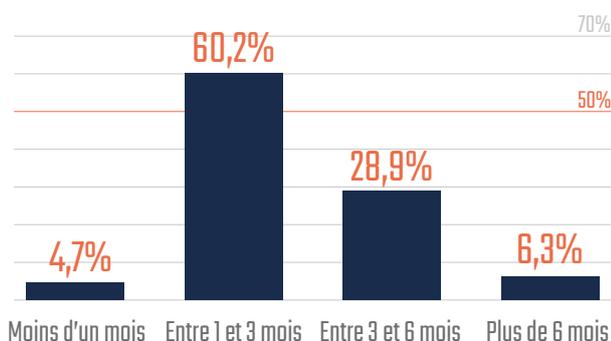
La quasi-totalité des jeunes rencontré·e·s, soit 126, a passé une évaluation de minorité en Île-de-France ; seulement 2 jeunes n'ont pas encore entamé les démarches et comptent le faire. **La majorité des jeunes ayant été évaluée l'a été par le département de Paris (64%). 25% des évaluations ont eu lieu à Bobigny, en Seine-Saint-Denis (93), 11% à Créteil dans le Val-de-Marne (94) et 2% dans l'Essonne (91).** 2% des jeunes n'ont pas souhaité répondre à cette question.

Parmi les jeunes interrogé·e·s, **98,4% ont reçu une notification de refus de reconnaissance de minorité, tandis que 1,6% ont été reconnu·e·s mineur·e·s suite à l'évaluation.** Les jeunes reconnu·e·s mineur·e·s ont été rencontré·e·s au *Coucou Crew*. Si aucun.e jeune reconnu.e mineur.e n'a été rencontré.e à *La Halte Humanitaire* pendant la phase d'entretiens, il ressort de la phase d'observation que les équipes en rencontrent

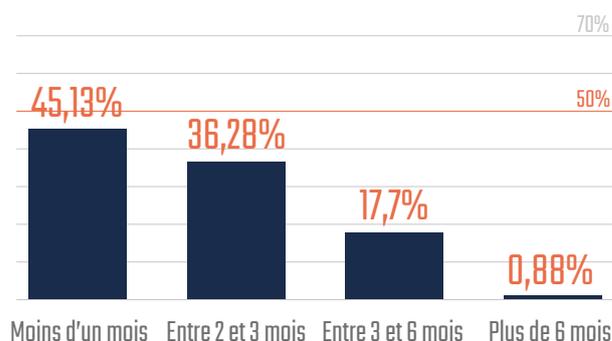
cependant. Les jeunes reconnu·e·s mineur·e·s qui continuent de se rendre dans ces accueils de jour expliquent avoir l'habitude de venir sur place, aimer bien le dispositif et ses équipes et revenir voir des personnes qu'ils connaissent. Ils témoignent, malgré leur prise en charge par l'ASE, d'un isolement avec un faible accompagnement socio-éducatif.

La majorité de jeunes non-reconnu·e·s mineur·e·s (91%) a déjà saisi le juge des enfants pour contester la décision du conseil départemental. 7% comptent le faire et savent comment s'y prendre tandis qu'1% n'avait aucune connaissance des démarches à effectuer (rencontrés au Jardin Pali Kao). 45% des jeunes ont déposé un recours depuis moins d'un mois. En revanche, un nombre important de jeunes attend la décision du juge depuis plus de 2 mois : 36% d'entre eux ont déposé un recours il y a 2 à 3 mois, 18% l'ont fait il y a 3 à 6 mois et 1% il y a plus de 6 mois. **Pendant cette période, les jeunes sont exposé·e·s à l'errance, à la vie à la rue, à des risques de traitements inhumains et dégradants, aux risques de violences et de traite.**

Durée de la présence à Paris (n=128)



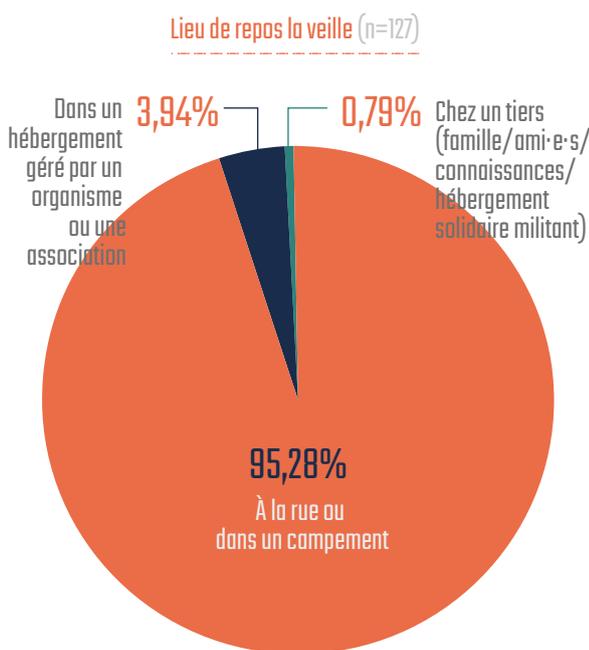
Durée depuis le dépôt du recours (n=113)



# IV. LIEUX DE REPOS ET LIEUX DE RÉPIT

L'absence de solutions d'hébergement ou logement pour les jeunes en recours de minorité à Paris a longtemps été identifiée comme la source principale de vulnérabilité pour ces personnes. Les données recueillies lors de cette enquête confirment ce que les acteurs sur le terrain constatent depuis plusieurs années. Il est important de préciser que pour cette enquête on considère comme « à la rue ou dans un campement » les personnes qui dorment avec ou sans tente dans les lieux suivants : dans un aéroport, sous un pont, dans un jardin, sur le trottoir, dans une voiture, dans un parking, à l'hôpital.

## 1. LA NUIT



**95,3 % des jeunes rencontré-e-s ont dormi à la rue ou en campement la veille de l'enquête**, notamment dans le Parc de Belleville (environ 250 personnes), sous le pont Marie près de l'Hôtel de Ville (environ 100 personnes), à la Villette (environ 100 personnes), sur les terrasses des Halles (environ 50 personnes), dans le Parc de Bercy (environ 30 personnes), à la Gare d'Austerlitz (environ 10 personnes), à Bobigny (environ 10 personnes) ou encore à la rue dans les villes de Pantin et Montreuil en Seine Saint Denis (93). Seulement 3,9 % des jeunes ont passé la nuit dans un hébergement géré par un

« Je ne vais pas bien, depuis 6 mois que je suis en France, je dors dehors. J'ai besoin d'aide. »

- Un garçon de 16 ans -

organisme ou une association et 0,8 % chez un tiers (famille / ami-e-s / connaissances / hébergement solidaire militant). C'est le cas notamment des filles en recours rencontrées à Hôtel de Ville et des garçons reconnus mineurs rencontrés au *Coucou Crew*.

Depuis leur refus de minorité, **91 % des jeunes ont dormi le plus souvent uniquement à la rue ou en campement, 4 % ont également pu dormir en squat et 3 % en hébergement associatif**. Seulement 3 % rapportent avoir dormi le plus souvent uniquement dans un hébergement. Il s'agit de jeunes étant à Paris depuis moins d'un mois.

Il est important de noter que d'après une étude menée par MSF auprès des 995 jeunes suivi-e-s par le pôle santé mentale entre décembre 2017 et juin 2021, seuls 5 % d'entre eux vivaient à la rue dans leur pays d'origine<sup>23</sup>. Leur arrivée en France les plonge dans une précarité inédite ou inattendue qui leur demande de mobiliser des ressources énormes pour assurer leur propre survie, tout cela dans un contexte qu'ils ne connaissent pas.

**15% de jeunes déclarent n'avoir aucun équipement de couchage en leur possession** : duvet ou couverture, bâche, matelas ou tente. 78 % de jeunes déclarent avoir un duvet ou une couverture, alors que seulement 14% ont une tente, 10 % une bâche et 9 % un matelas. Ces chiffres sont encore plus inquiétants sachant que l'ensemble des jeunes qui ne possède aucun équipement a dormi à la rue la veille de l'enquête. Il est à noter que l'enquête a eu lieu avant le début de la campagne de distribution de tentes par les associations, notamment Utopia 56, qui a débuté fin octobre 2023.

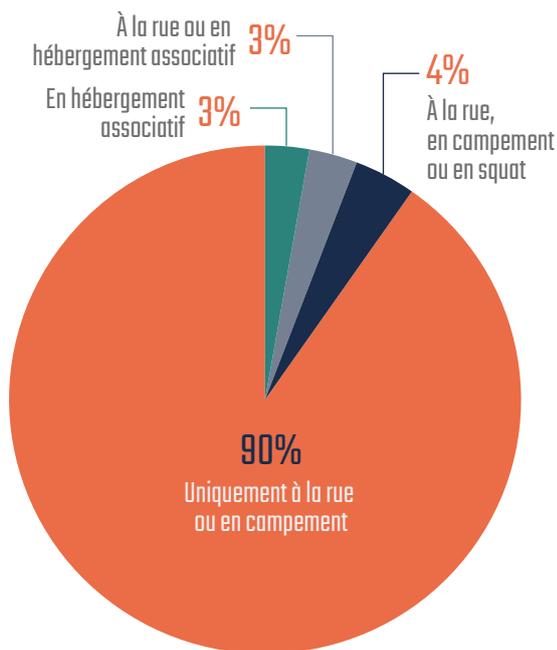
23. <https://www.msf.fr/actualites/presentation-du-rapport-sur-la-sante-mentale-des-mineurs-non-accompagnes>

« On souffre. Vraiment y'a la souffrance.  
On a peur avec le froid qui vient.  
On nous avait pas dit que la France  
c'est comme ça, je pensais que  
c'était chic. Ici on fait de nous  
des délinquants. »

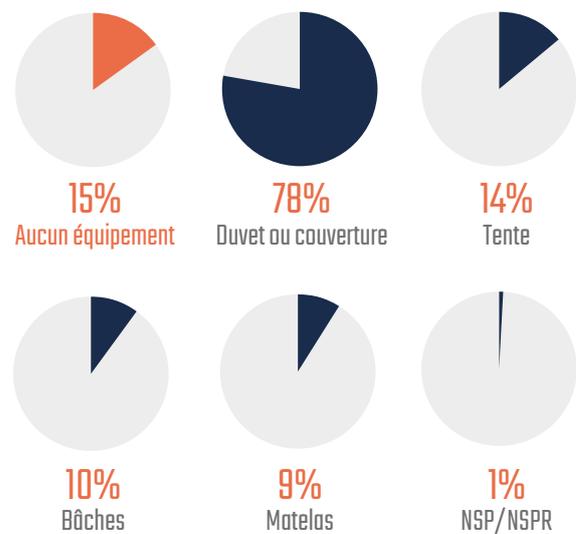
- Un garçon de 15 ans -

© Pauline Tournier @plne\_tournier

Lieu de repos depuis l'arrivée à Paris (n=127)



Possession d'équipement de couchage (n=127)

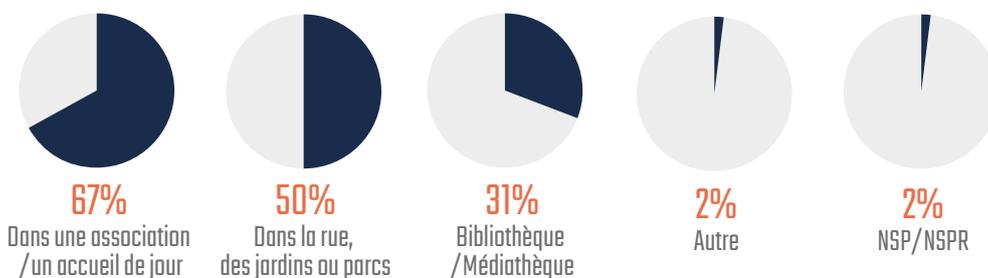


## 2. EN JOURNÉE

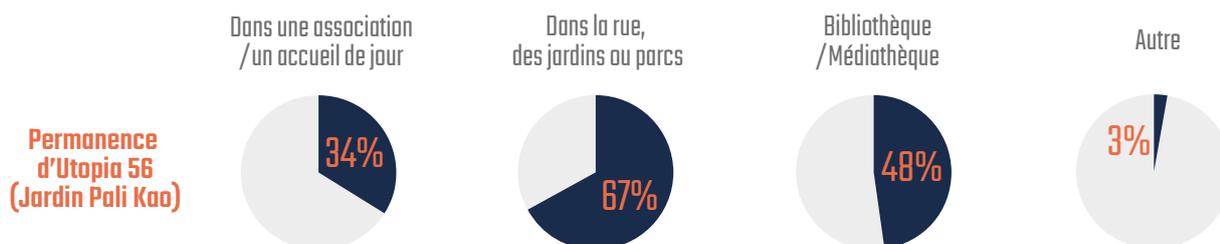
En journée, une partie importante des jeunes a l'habitude d'aller se reposer dans les locaux d'une association ou un accueil de jour (67 %), tandis que 50 % occupent leur temps dans la rue, des jardins et des parcs et 31 % se rendent dans une bibliothèque ou médiathèque. Les accueils de jour les plus fréquentés sont La Halte Humanitaire, Coucou Crew et l'Espace Solidarité Insertion Agora d'Emmaüs Solidarité. Hormis

pour le Coucou Crew, le public jeune s'ajoute à un public plus large initialement ciblé par ces services. Les dispositifs d'accueil existants pour les publics exilés ne sont plus suffisants pour répondre à la demande. Les capacités d'accueil y sont limitées et impactent l'accès des autres publics aux services proposés. De plus, la mixité de publics mineurs exilés et majeurs marginalisés peut constituer un défi

Espace de répit en journée (n=127)



Espace de répit en journée pour les jeunes rencontré-e-s hors d'un accueil de jour (n=58)



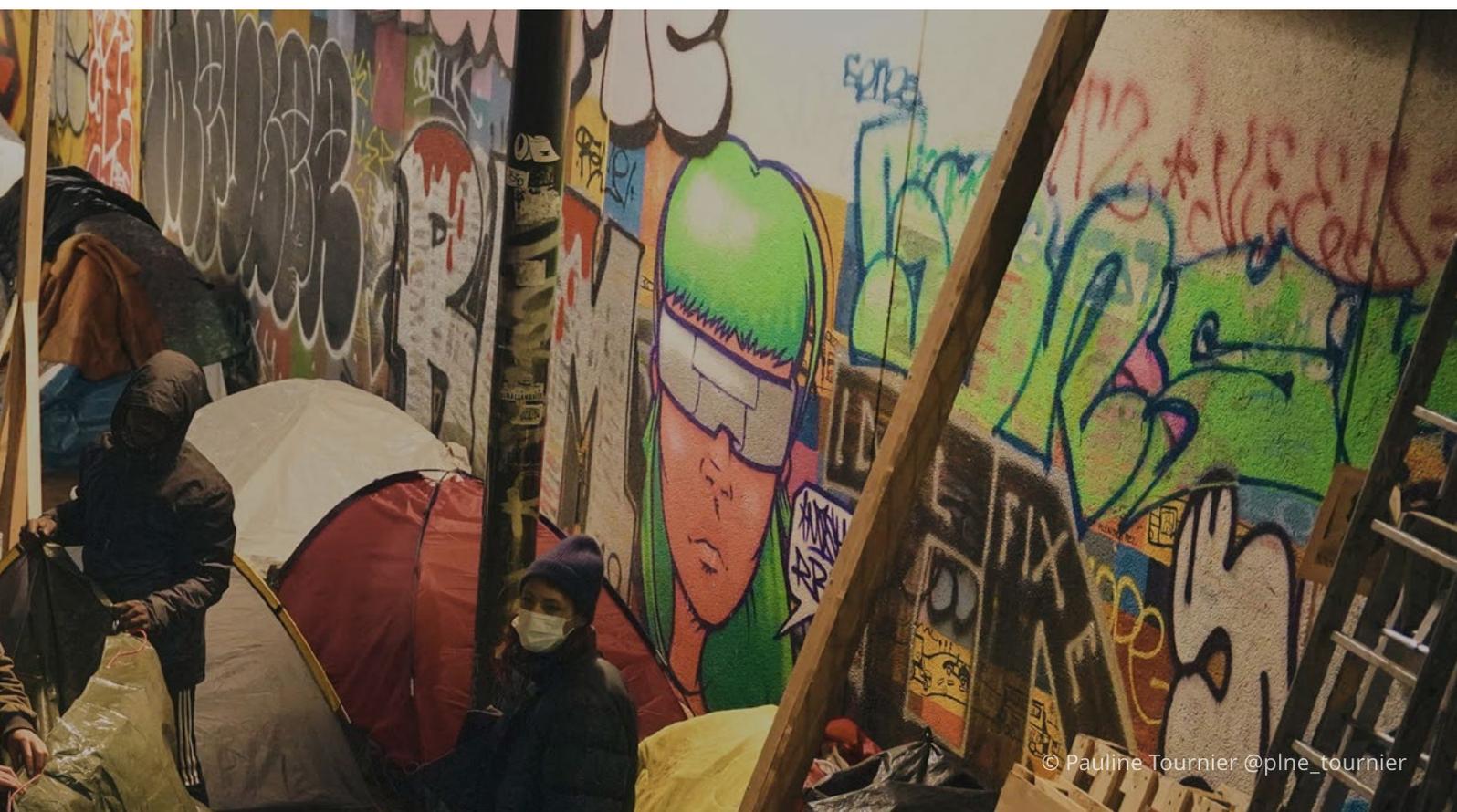
pour les équipes d'accueil. Concernant les bibliothèques et les médiathèques, celles de Beaubourg (Bpi), de l'Hôtel de Ville et de Châtelet sont les plus citées. La catégorie Autres regroupe principalement des lieux de cours de français prodigués par des associations où les jeunes passent du temps les jours d'ouverture, notamment la bibliothèque à Couronnes.

Il est toutefois important de rappeler que la haute fréquentation apparente des accueils de jour s'explique par le fait que l'enquête a été menée dans deux d'entre eux. Quand on analyse les seules données récoltées dans le **Jardin Pali Kao, les résultats sont différents. En effet, seulement 34% des jeunes ont mentionné y passer du temps en journée.** 67% restent dehors et 48% se rendent dans des bibliothèques.

Les 34% de jeunes rencontré-e-s au Jardin Pali Kao qui déclarent se rendre dans des associations ou accueils de jour mentionnent en majorité La Halte Humanitaire. Une personne mentionne le Coucou Crew, une autre les Restos du Cœur, probablement à La Porte de la Villette sur le dispositif Relais du cœur, et une dernière mentionne le centre MSF à Pantin avant sa fermeture. En outre, **sachant**

**que les accueils de jours ouverts aux jeunes en recours sont souvent saturés, il n'est pas surprenant qu'une majorité des personnes rencontrées déclare passer leur journée dans la rue, dans des jardins ou des parcs.**

Par ailleurs, 66% de jeunes (n=127) ne connaissent pas d'autres lieux de répit, hormis celui où ils se trouvaient lors de l'enquête. Pour celles et ceux qui connaissent d'autres lieux de répit, (32%), ils n'y vont pas soit parce que le lieu n'est pas ouvert aux mineur-e-s, soit en raison la nécessité d'une carte pour y accéder (notamment pour les jeunes qui ne vont plus à La Halte Humanitaire). Une autre barrière d'accès est la peur de se faire contrôler dans les transports et la distance trop importante entre les lieux de repos et les lieux de répit des jeunes. Enfin, certains jeunes expliquent qu'ils se sentent plus à l'aise dans le lieu qu'ils fréquentent actuellement et ne cherchent pas d'autres lieux de répit. Dans le cas de La Halte Humanitaire (l'accueil de jour le plus cité par les jeunes), 66,7% de jeunes interrogé-e-s là-bas (n=48) déclarent qu'il leur est arrivé de ne pas pouvoir entrer en raison d'un manque de places dans la structure ou de l'absence d'une carte d'entrée.



# V. ACCÈS À L'ALIMENTATION

L'indice domestique de la faim<sup>24</sup> permet de mesurer le niveau de faim ressentie par les personnes interrogées et d'identifier des situations d'insécurité alimentaire critique. Cet indicateur se fonde sur trois questions qui documentent la disponibilité et l'accès à la nourriture des personnes sur le mois précédant l'enquête.

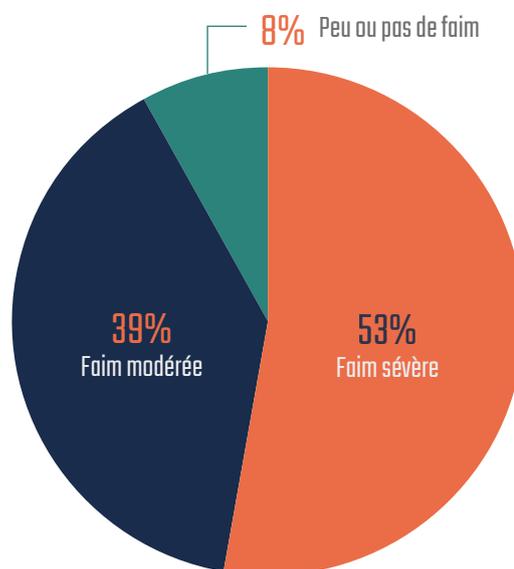
**Les résultats de cette enquête sont très alarmants en ce qui concerne le niveau d'insécurité alimentaire, avec la grande majorité de jeunes (92 %, n=127) en situation de faim sévère ou modérée.** Plus de la moitié de jeunes interrogé-e-s sont en situation de faim sévère (53 %, n=127) et 39 % en situation de faim modérée, alors que seulement 8 % ont peu ou pas de faim. Ainsi, 46 % des jeunes (n=127) mentionnent qu'au cours des 4 dernières semaines il leur est souvent arrivé de se coucher le soir en ayant faim, 27 % témoignent que ça leur arrive parfois. 8 % déclarent qu'il leur est souvent arrivé de passer 24h sans rien manger.

Il s'agit des plus hauts scores relevés par ACF sur l'ensemble des enquêtes menées depuis 2019 en France<sup>25</sup>. À titre de comparaison, dans l'enquête menée en 2021 auprès de personnes exilées majeures ayant dormi la veille en squat ou à la rue l'indice domestique de la faim présentait 40 % de personnes en faim modérée et 28 % en faim sévère.

L'insécurité alimentaire des jeunes rencontré-e-s se reflète en outre dans leurs sources d'approvisionnement en nourriture. À la question «*Comment faites-vous pour vous nourrir?*», 62% (n=127) ont coché la case «*Distribution de repas assis en intérieur*» et 61% «*Distribution de repas à emporter ou en maraude (repas en extérieur)*». Seul 1 % des jeunes déclare recourir aux achats de nourriture en supermarché, marché ou commerce.

Les jeunes sont donc majoritairement dépendant-e-s de l'aide alimentaire pour se nourrir et n'ont souvent aucun stock de nourriture en leur possession pour répondre à leurs besoins. Iels doivent développer des stratégies d'approvisionnement alimentaire complexe et instable. Iels naviguent entre différents sites de distribution

Indice domestique de la faim (n=127)



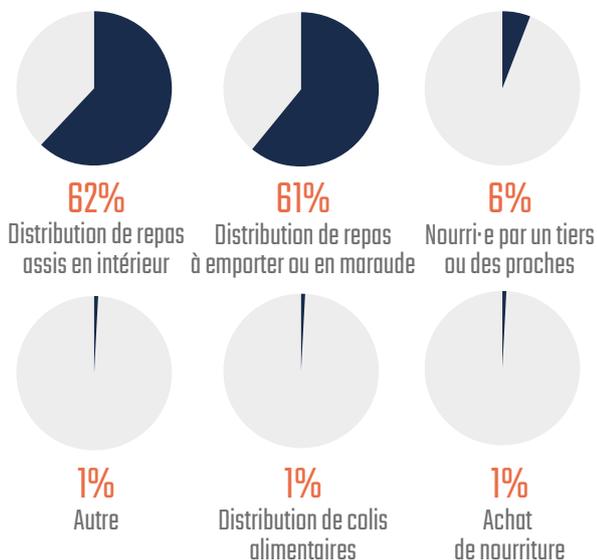
souvent éloignés de leurs lieux de repos ce qui les expose à des risques de contrôle dans les transports et limitent donc leur fréquentation régulière sur les dispositifs. Les sites de distribution sont par ailleurs souvent saturés et/ou conditionnés à la possession d'une carte et refusent donc ce public de jeunes en recours. De plus, ces dispositifs ne sont pas nécessairement adaptés aux jeunes et les exposent à des risques de violence en mixité avec des publics majeurs très précarisés.

Parmi les distributions les plus fréquentées par les jeunes se trouvent celles des repas chauds servis en intérieur à la Porte de la Villette par les associations La Chorba, L'Un est l'Autre et les Restos du Cœur (accessible pour tou-ttes de façon inconditionnelle), les repas chauds servis en intérieur par le Restaurant Social Santeuil de l'association Aurore (accessible uniquement avec une carte, distribuée par La Halte Humanitaire notamment), les repas chauds servis en intérieur par les Restos du Cœur à Ménilmontant (accessible pour tou-ttes de façon inconditionnelle) et la distribution de repas en extérieur d'Utopia 56 à Hôtel de Ville fourni par La Chorba (accessible pour tou-ttes de façon inconditionnelle). La capacité d'accueil de ces différents dispositifs ne permet pas de répondre aux besoins de l'ensemble des jeunes présents sur le territoire parisien.

24. Ballard T., Coates J., Deitchler M., Swindale A. (2011). *Indice domestique de la faim : Définition de l'indicateur et guide de mesure.*

25. <https://www.actioncontrelafaim.org/notre-expertise/?publicationPays=20539>

### Sources d'approvisionnement alimentaire (n=127)



En outre, 63 % de jeunes (n=125) connaissent des lieux d'aide alimentaire qu'ils ne veulent pas ou ne peuvent pas utiliser, notamment les distributions à la Porte de la Villette et le Restaurant Social Santeuil. Les principales problématiques d'accès sont l'absence de carte (pour le Restaurant Santeuil), la distance trop importante liée aux difficultés à prendre les transports par peur de se faire contrôler et arrêter, l'engorgement et les conflits entre les usagèr-e-s, l'insécurité dans les files d'attente, une période d'attente trop importante ou le fait que la distribution n'est pas ouverte aux mineur-e-s. Il ressort également des entretiens que les jeunes ne connaissent que peu de dispositifs de distribution alimentaire où iels pourraient se rendre.

**« Si j'ai faim, je ne dors pas, je vais marcher, je bois de l'eau, mais je n'arrive pas à m'endormir le ventre vide donc je suis fatigué. »**

- Un garçon de 16 ans -

**« On court derrière la nourriture toute la journée »**

- Un garçon de 16 ans -



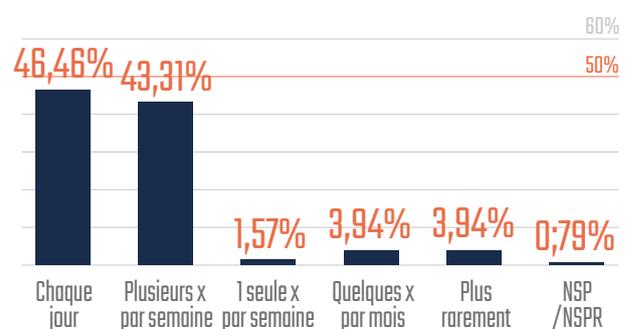


© Pauline Tournier @plne\_tournier

## VI. ACCÈS À L'HYGIÈNE

Malgré leur situation de vie à la rue et en campement, la majorité de jeunes (89 %, n=127) déclare pouvoir laver leur corps chaque jour ou plusieurs fois par semaine. En revanche, 4 % de jeunes arrivent à laver leur corps seulement quelques fois par mois, alors que 4 % y arrivent encore plus rarement. Les principaux lieux utilisés par les jeunes pour l'hygiène corporelle sont La Halte Humanitaire, Coucou Crew et les bains-douches publiques, notamment les Bains-douches des Deux Ponts, les Bains-douches Saint-Merri à Hôtel de Ville, les Bains-douches Ney à Porte de Clignancourt, les Bains-douches à Colonel Fabien, les Bains-douches des Haies vers Avron ou les Bains-douches Rouvet à côté de la Villette. Néanmoins, certains jeunes indiquent ne jamais pouvoir laver leur corps, alors que d'autres utilisent seulement les robinets du Parc de Belleville.

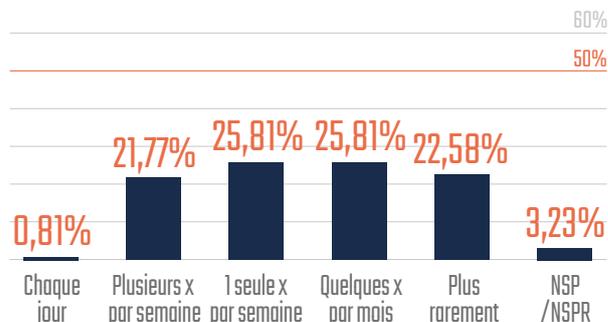
Fréquence de lavage corporel (n=127)



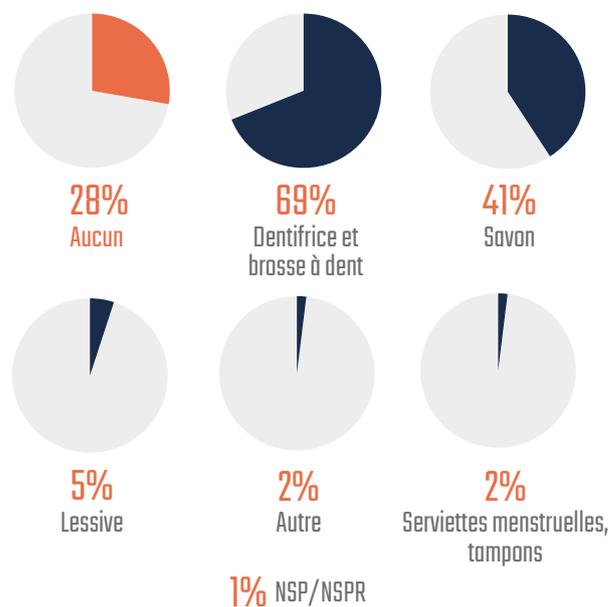
En ce qui concerne le lavage des vêtements, 49 % (n=124) de jeunes le font chaque jour, plusieurs fois par semaine ou une seule fois par semaine, alors que 26 % arrivent à laver leur linge seulement quelques fois par mois, ou bien plus rarement pour 23 % de jeunes. Lors de nos échanges avec les jeunes, il est ressorti que, parfois, iels ne possèdent que les vêtements qu'ils portent et, dans certains cas, un autre vêtement de rechange dans leur sac à dos. Par ailleurs, 16 % des personnes interrogées (n=11) déclarent ne pas pouvoir laver leurs vêtements et les jeter quand ils sont sales. La majorité des jeunes lavent leurs vêtements à la main, en utilisant un robinet dans un parc, dans des toilettes ou dans les douches lorsqu'ils lavent leur corps. Le seul espace cité par les jeunes qui soit équipé de machines à laver le linge qu'ils peuvent utiliser est l'Espace Solidarité Insertion Agora d'Emmaüs.

Il est préoccupant de constater que 28 % des jeunes (n=123) n'ont aucun produit d'hygiène en leur possession : dentifrice et brosse à dents, savon, shampoing et lessive. Seulement 41 % ont du savon, 24 % du shampoing et 5 % de la lessive, tandis que 69 % de jeunes ont du dentifrice et brosse à dents, distribués notamment par Utopia 56. En revanche, on observe que parmi les personnes qui n'ont aucun produit en leur possession (n=34), 94 % arrivent à laver leur corps chaque jour ou plusieurs fois par semaine. Cela peut s'expliquer par le fait que les jeunes se prêtent des produits et que certains dispositifs tels que l'ESI fournissent du savon et du shampoing. Néanmoins, dans les bains douches publiques, les personnes doivent apporter leurs propres produits.<sup>26</sup> La catégorie «Autre» correspond à des crèmes hydratantes pour la peau. Les jeunes expliquent rencontrer des problèmes dermatologiques en raison du froid dont iels n'ont pas l'habitude.

### Fréquence de lavage des vêtements (n=124)



### Possession de produits d'hygiène (n=123)



« J'essaye de me laver tous les jours, oui. Pourquoi ? Vous trouvez que je sens ? »

- Un garçon de 15 ans -

26. <https://www.paris.fr/pages/les-bains-douches-municipaux-138>

# VII. ACCÈS AUX SOINS

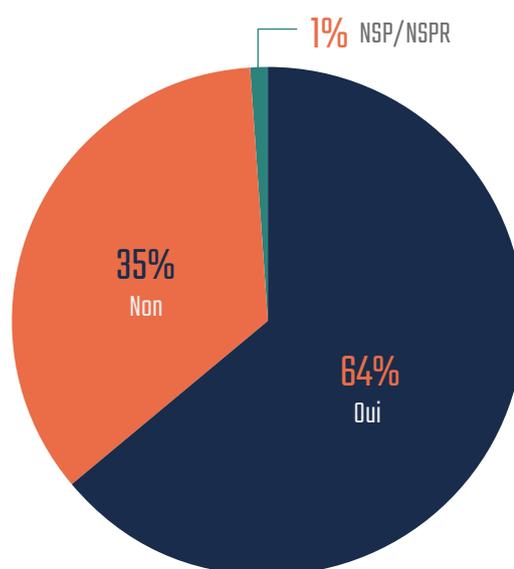
Interrogé·e·s sur les services de soins de santé, 64 % de jeunes (n=127) affirment savoir comment y avoir accès, contre 35 % qui déclarent le contraire. Parmi celles et ceux qui savent où se faire soigner 59 % (n=81) indiquent une association en rue (type maraude), 42 % une association fixe (dans un accueil de jour, un centre de santé tenu par une association, etc.) et seulement 23 % mentionnent les PASS (Permanences d'accès aux soins de santé), et les services d'urgence hospitaliers.

Depuis leur arrivée à Paris, 55 % de jeunes (n=127) ont effectivement consulté un médecin ou personnel médical au moins une ou deux fois, tandis que 7 % l'ont fait régulièrement. Cependant, 16 % du public n'ont jamais consulté un médecin mais aimeraient le faire. Celles et ceux qui ont bénéficié des services de soins de santé (n=79) se sont dans leur grande majorité tourné·e·s vers des associations en rue, type maraude (47 %), ou disposant de locaux fixes dans les accueils de jour ou les centres de santé associatifs (44 %). Dans une moindre proportion, les jeunes se sont tourné·e·s vers les PASS et les services d'urgence hospitaliers (28 %). Les associations où les jeunes déclarent avoir pu consulter un médecin ou personnel médical sont La Halte Humanitaire, Médecins du Monde, Médecins sans Frontières et la Croix Rouge.

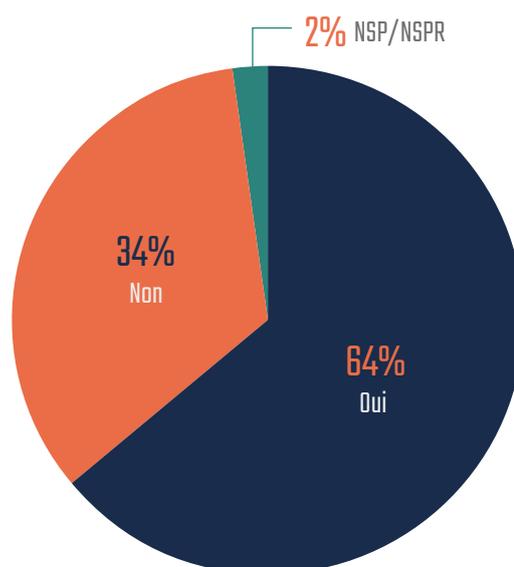
Le besoin d'accès aux soins de santé est davantage confirmé par **64 % des personnes interrogées (n=127) qui déclarent souffrir d'un problème de santé**. Les symptômes mentionnés en entretien par les jeunes sont : fatigue, insomnie, vertige, douleurs (maux de tête, épaules, dos, ventre, genoux, chevilles, yeux, reins, dents), fièvre, difficultés respiratoires, douleurs à la poitrine, toux, saignements du nez, douleurs physiques pendant le sommeil liées au froid, douleurs liées aux cicatrices post opératoires aggravées par le froid et le manque d'hygiène. Certain·e·s jeunes soulèvent aussi des pathologies identifiées telles que : des problèmes de foie, des problèmes dermatologiques (urticaire, boutons, « *le corps qui gratte* »), des hémorroïdes, des problèmes gastriques, asthme, hernie inguinale, cataracte, cécité d'un œil, blessure à la clavicule, fracture de genou.

En ce qui concerne la santé mentale des jeunes, il est tout d'abord important de noter que la majorité des jeunes interrogé·e·s sont peu sensibilisé·e·s à la santé mentale et ne connaissent pas le rôle d'un·e psychologue ou d'un·e psychiatre. Les enquêteur·trice·s ont

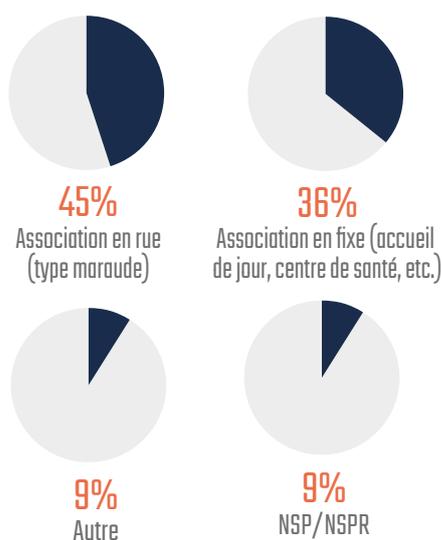
Connaissance sur l'accès à une structure de soins (n=127)



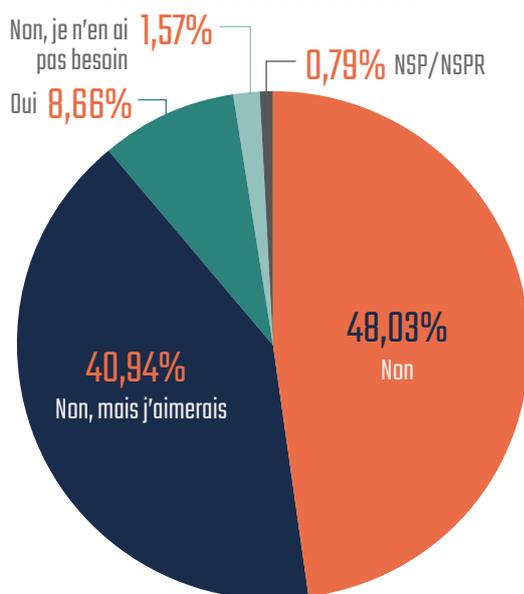
Déclaration d'une problématique de santé au moment de l'enquête (n=127)



### Consultation médicale depuis l'arrivée à Paris (n=79)



### Consultation en santé mentale depuis l'arrivée à Paris (n=127)



reformulé la question en mentionnant : « Les médecins qui ne s'occupent pas des problèmes du corps mais des problèmes qu'on a dans la tête lorsqu'on n'arrive pas à dormir et qu'on a des soucis ». La grande majorité de jeunes (89 %) déclarent ne pas avoir consulté un-e psychologue ou un-e psychiatre depuis leur arrivée en France, cela malgré les conditions de vie de vie très précaires et les violences subies dans leurs pays d'origine, sur le parcours migratoire ou en France. **41 % des jeunes (n=127) déclarent qu'ils aimeraient pouvoir consulter un-e psychologue ou psychiatre.** Celles et ceux qui ont bénéficié des soins de santé mentale (n=11) déclarent avoir sollicité soit une association en rue type maraude (45 %) soit une association fixe type accueil de jour ou centre de santé (36 %).

Ces données collectées par du personnel non médical font écho à plusieurs rapports rendus publics par des organisations spécialisées soulignant les problématiques de santé et les difficultés d'accès aux soins auxquelles les mineur-e-s non accompagné-e-s, y compris les jeunes en recours, sont confronté-e-s en France. Médecins du Monde (MDM) et Médecins sans Frontières (MSF) soulignent dans un rapport les différents facteurs de vulnérabilité des mineur-e-s non accompagné-e-s à la fois dans le pays d'origine, sur le parcours migratoire ou en France. Sur le parcours migratoire, les mineur-e-s non accompagné-e-s originaires d'Afrique subsaharienne, subissent des violences, surtout en Libye ou au Maghreb (agressions, exploitation, racket, viols, esclavages, tortures), alors qu'une fois en France, les défis continuent : difficultés d'accès à une protection adaptée, complexité et longueur des démarches administratives et juridiques, évaluation arbitraire, incertitude quant à l'avenir, suspicion systémique. Elles énoncent également les difficultés que rencontrent les jeunes pour satisfaire leurs besoins primaires et se protéger des dangers spécifiques de la vie à la rue<sup>27</sup>.

MSF et MDM constatent un état de santé général souvent dégradé par la prévalence notamment des problèmes respiratoires, gastroentérologiques, dermatologiques ou dentaires, ainsi que certaines pathologies telles que l'hépatite B, la tuberculose, ou les parasitoses.

27. Rapport-ONU\_MSF-MdM\_2023.pdf (medecinsdumonde.org), pages 11 à 14

Sur le plan de la santé mentale, les équipes de psychologues de MSF et du Comede montrent que les principaux troubles psychiques des jeunes reçu-e-s par le pôle santé mentale du centre d'accueil de jour de MSF sont les psycho-traumatismes, dont certains sont des psycho-traumatismes complexes, la dépression, aiguë ou chronique, l'anxiété ainsi que le trouble réactionnel à la précarité, qui se traduit par une « *détresse massive et réactionnelle à un facteur de stress* », ici la la précarité des conditions de vie en France<sup>28</sup>.

Malgré ces besoins importants, les jeunes rencontrent des difficultés d'accès aux soins importantes, notamment à cause de l'absence de représentant légal sur le territoire français, dont le recueil du consentement aux soins prodigués aux patient-e-s mineur-e-s, est une obligation légale qui s'impose aux soignants, sauf exceptions (telles que la prescription, la délivrance ou l'administration de contraceptifs aux personnes mineures). De plus, la majorité des jeunes rencontré-e-s par ces associations n'ont pas de couverture maladie.<sup>29</sup>

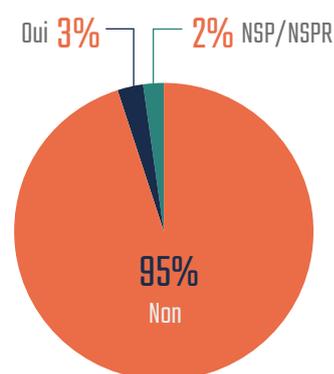
Cette situation se reflète dans les données collectées lors de la présente enquête avec **95 % des jeunes en recours de minorité rencontré-e-s qui déclarent n'avoir aucune couverture maladie** (n=127), notamment l'Aide Médicale d'État à laquelle, à défaut d'avoir été définitivement reconnu-e-s mineur-e-s et isolé-e-s par l'autorité judiciaire / le juge des enfants, iels peuvent néanmoins prétendre le temps de l'instruction.

L'Aide Médicale d'État est conçue pour les personnes étrangères en situation administrative irrégulière présentes sur le territoire depuis plus de 3 mois, et sous condition de résidence<sup>30</sup>. « *Or, une personne mineure ne peut être considérée comme étant en situation administrative irrégulière car elle n'est pas soumise à l'obligation de détenir un titre de séjour.* »<sup>31</sup>

Par conséquent, la circulaire de l'administration française de 2011<sup>32</sup> qui ouvre l'accès à l'AME aux jeunes en cours de procédure de reconnaissance de minorité est contraire au droit en ce qu'elle rattache ces jeunes pour lesquels le doute subsiste à un dispositif pour adultes.<sup>33</sup>

La circulaire interministérielle de 2011 recommande que les MNA bénéficient de l'AME « *sans condition de durée minimale de présence sur le territoire français et sans justificatifs de ressources* ». Néanmoins, obtenir une domiciliation administrative reste nécessaire, quoique complexe en raison de la saturation de services de domiciliation or du refus de ces services de prendre en charge une personne se déclarant mineure.<sup>34</sup> De plus, d'autres barrières limitent l'accès des MNA à l'AME, notamment, le manque de connaissances de certaines CPAM sur le droit à l'AME pour les MNA ou encore la difficulté à monter un dossier pour ces jeunes qui maîtrisent mal le système administratif français et qui sont parfois allophones ou ne maîtrisent pas assez bien le français.

Couverture médicale (AME ou autre) (n=127)



28. Rapport-ONU\_MS F-MdM\_2023.pdf (medecinsdumonde.org), pages 8 et 9

29. Rapport-ONU\_MS F-MdM\_2023.pdf (medecinsdumonde.org), page 16 et 19

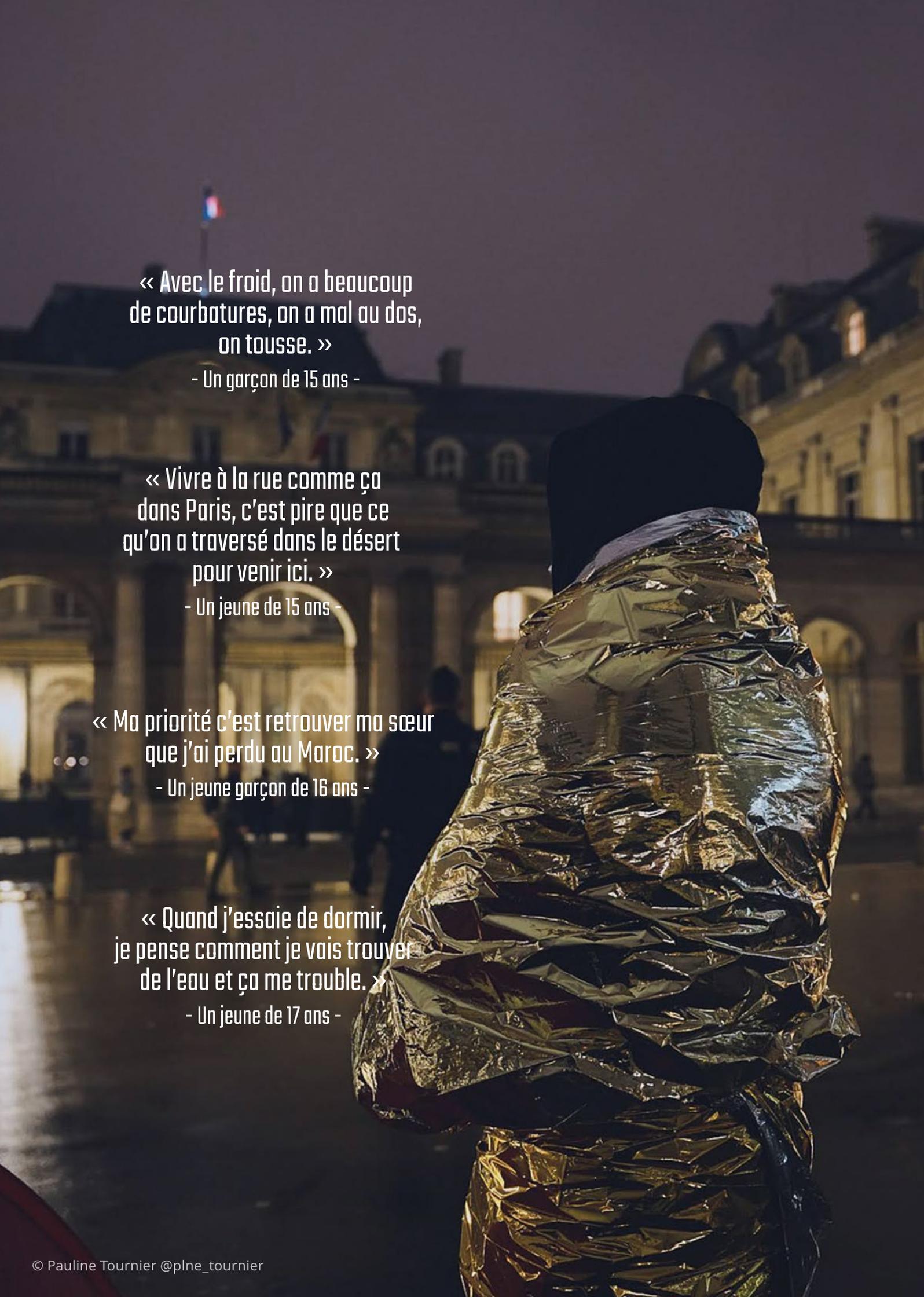
30. Rapport-ONU\_MS F-MdM\_2023.pdf (medecinsdumonde.org), page 16 et 19

31. Rapport « *En finir avec les violations des droits des mineurs isolés. 90 propositions pour une meilleure protection* » - La Cimade, pages 14 et 15

32. [https://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2011/11-10/ste\\_20110010\\_0100\\_0055.pdf](https://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2011/11-10/ste_20110010_0100_0055.pdf)

33. <https://www.infomie.net/spip.php?rubrique368>

34. Rapport-ONU\_MS F-MdM\_2023.pdf (medecinsdumonde.org), page 19



« Avec le froid, on a beaucoup  
de courbatures, on a mal au dos,  
on tousse. »

- Un garçon de 15 ans -

« Vivre à la rue comme ça  
dans Paris, c'est pire que ce  
qu'on a traversé dans le désert  
pour venir ici. »

- Un jeune de 15 ans -

« Ma priorité c'est retrouver ma sœur  
que j'ai perdu au Maroc. »

- Un jeune garçon de 16 ans -

« Quand j'essaie de dormir,  
je pense comment je vais trouver  
de l'eau et ça me trouble. »

- Un jeune de 17 ans -

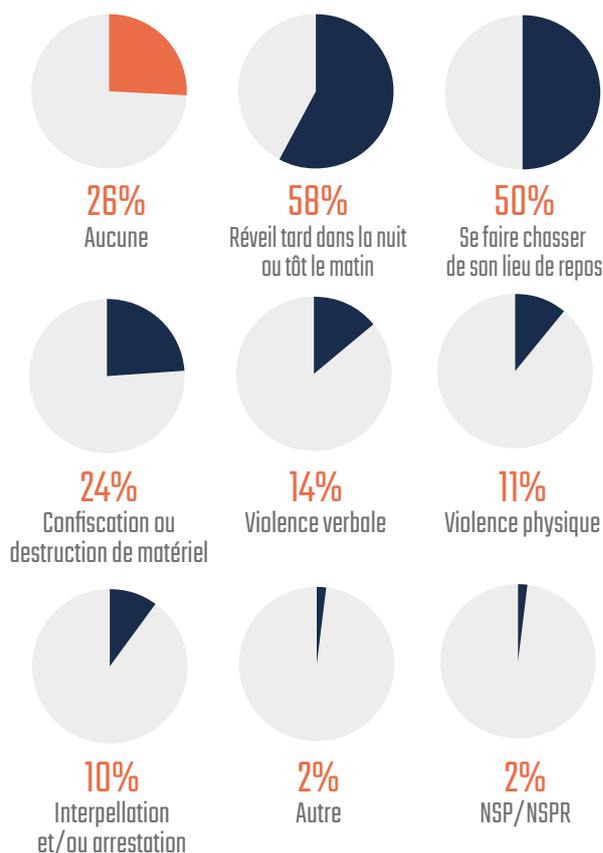
# VIII. INTERACTIONS AVEC LES FORCES DE L'ORDRE

Le harcèlement et la violence policière envers les personnes à la rue, y compris les jeunes en recours, à Paris ont été signalés à plusieurs reprises par différentes associations sur le terrain<sup>35</sup>. Les données collectées lors de cette enquête confirment cette réalité.

Depuis leur arrivée à Paris, les jeunes en recours ont vécu de multiples expériences négatives dans leurs interactions avec la police, notamment le réveil tard dans la nuit ou tôt le matin pour 58 % des jeunes (n=127), se faire chasser de son lieu de repos pour 50 % des jeunes, confiscation ou destruction de matériel pour 24 %, violence verbale pour 14 % et physique pour 11 %, ainsi qu'interpellation ou arrestation pour 10 %. Certains jeunes évoquent également l'utilisation des gaz lacrymogènes par la police, notamment à Bercy, des amendes dans les transports, des fouilles, des confiscations de papier ou d'argent. Un jeune rencontré témoigne avoir son épaule déboîtée à cause des violences pendant la manifestation au Palais Royal en juin 2023.

Pour 48 % de jeunes (n=96), ces incidents arrivent chaque jour ou quelques fois par semaine, alors que 21 % déclarent avoir vécu de telles interactions quelques fois par mois.

## Expériences négatives avec les forces de l'ordre (n=127)



« À partir de 5h du matin,  
ils viennent chasser tout le monde.  
Même pour aller s'asseoir  
devant la mairie ils nous laissent  
pas tranquilles. »

- Un jeune de 13 ans -

« On a marché toute la journée,  
la nuit il faut me laisser dormir. »

- Un jeune de 16 ans -

35. Rapport – Collectif d'Accès au Droit (collectifaccesaudroit.org)



© Pauline Tournier @plne\_tournier

## IX. BESOINS PRIORITAIRES

À la fin du questionnaire, les jeunes étaient invité-e-s à exprimer leurs trois besoins prioritaires. En tout premier lieu, l'éducation et les cours de français sont cités par 75 % de jeunes (n=125). En deuxième position, ressort l'hébergement évoqué par 69 % de jeunes. Et enfin, la reconnaissance de minorité est mentionnée par 54 % des jeunes.

Dans un rapport sur le droit à l'éducation des mineurs non accompagné-e-s en France, l'Unicef fait état des obstacles administratifs, juridiques et budgétaires rencontrés malgré le fait que le droit à l'éducation de tous les enfants soit garanti par la *Convention Internationale des Droits de l'Enfant*, la *Convention Européenne des droits de l'Homme*, le préambule de la *Constitution de 1946 de France* et le *Code de l'éducation*, sans aucune condition liée à la nationalité ou au statut administratif. Plus particulièrement, l'Unicef affirme que pour les jeunes en recours, la situation est plus critique : « la plupart des services des rectorats refusent d'évaluer leur niveau scolaire, préalable nécessaire à leur affectation dans un établissement. Ces refus de scolarisation sont régulièrement condamnés par les tribunaux.<sup>36</sup> »

Les besoins prioritaires (n=125)



75%  
Éducation  
/ Cours de français



69%  
Hébergement



54%  
Reconnaissance  
de la minorité

« J'aime la France, c'est le pays de mes rêves. Je rêve d'étudier, j'en ai besoin, c'est mon objectif. »

- Un jeune garçon de 15 ans -

36. «Je suis venu ici pour apprendre : garantir le droit à l'éducation des mineurs non accompagnés» - Unicef France, page 4

# X. FOCUS : FILLES EN RECOURS DE MINORITÉ À LA RUE

## 1. PROFIL ET SITUATION ADMINISTRATIVE

Parmi les 7 filles que nous avons rencontrées, 3 viennent de Côte d'Ivoire, 2 de Guinée Conakry et 2 de la République Démocratique du Congo. En ce qui concerne leur âge, 3 filles ont 16 ans, 3 ont 15 ans et une fille a 14 ans.

L'ensemble des filles sont à Paris depuis 1 à 3 mois et elles ont passé une évaluation de minorité. Toutes les filles ont reçu une notification de refus de reconnaissance de minorité et ont saisi le juge des enfants il y a 1 à 3 mois. 4 filles ont passé l'évaluation en Seine-Saint-Denis (93), une fille dans le Val-de-Marne (94), une fille à Paris (75) et une fille dans l'Essonne (91).

## 2. LIEUX DE REPOS ET DE RÉPIT

La veille de l'enquête, 5 filles ont dormi à la rue ou en campement, alors qu'une fille a dormi chez un tiers (hébergement solidaire militant) et une fille dans un hébergement géré par un organisme ou une association pour une nuit. De plus, les 7 filles déclarent que depuis leur arrivée à Paris, elles ont dormi le plus souvent à la rue ou dans un campement. Quant aux équipements, 6 filles déclarent avoir une tente et un duvet et une couverture, tandis qu'une fille ne possède ni tente, ni duvet ou couverture, ni bâche, ni matelas.

En journée, 5 filles parmi les 7 interrogées déclarent se reposer dans une association ou un accueil de jour ou dans une bibliothèque ou médiathèque, alors que 3 filles restent dans les rues, dans des jardins ou des parcs.

## 3. ACCÈS À L'ALIMENTATION

En ce qui concerne l'indice domestique de la faim, 5 filles sur 7 sont en situation de faim sévère alors que les autres 2 sont en situation de faim modérée. Il est important de mentionner que les deux filles en situation de faim modérée déclarent ne manger qu'une fois par jour – le soir, et une d'entre elles déclarent ne pas avoir d'appétit. Aucune fille se trouve en situation de « *Peu ou pas de faim* ».

Plus précisément, 4 filles sur 7 indiquent qu'il leur est souvent arrivé au cours des 4 dernières semaines d'aller se coucher le soir en ayant faim, tandis que 3 filles sur 7 déclarent pour autant qu'il n'est jamais arrivé pendant les 4 dernières semaines de ne rien manger pendant 24 heures.

Parmi les 7 filles, toutes déclarent se nourrir via les distributions des repas en extérieur, plus précisément les distributions mises en place par *Utopia 56* à Hôtel de Ville, alors que 4 fréquentent les distributions de repas assis en intérieur, notamment à la Villette, au centre de repas chauds servis en intérieur par les Restos du Cœur à Ménilmontant, ou dans une église située à proximité de l'Hôtel de Ville. Quant à la connaissance des dispositifs d'aide alimentaire, 5 filles sur 7 déclarent avoir entendu parler d'autres lieux d'aide alimentaire qu'elles ne peuvent pas utiliser, soit parce qu'elles ne disposent pas des cartes, soit à cause de la distance trop importante ou parce que les dispositifs ne sont pas pour les mineures. Par ailleurs, une fille mentionne qu'elle ne fréquente pas d'autres distributions que celles d'*Utopia 56* à Hôtel de Ville parce qu'elle n'a pas d'appétit.

## 4. ACCÈS À L'HYGIÈNE

Concernant l'hygiène corporelle, 4 filles sur 7 réussissent à laver leur corps chaque jour ou plusieurs fois par semaine, tandis qu'une fille arrive à se laver seulement une fois par semaine et 2 filles indiquent qu'elles peuvent le faire seulement quelques fois par mois.

La majorité des filles utilisent des bains douches publics près de leur lieu de vie, alors qu'une personne mentionne l'Espace Solidarité Insertion Agora.

6 filles sur 7 indiquent ne jamais pouvoir laver leurs vêtements. Parmi elles, 2 expliquent qu'elles essaient de changer de vêtements quand ils sont sales. Seule une fille déclare laver ses vêtements quelques fois par mois à l'ESI Agora.

Bien que toutes les filles ont en leur possession du dentifrice et une brosse à dents, seulement 5 ont du savon et 4 du shampoing et seulement 2 déclarent avoir des serviettes menstruelles ou tampons. Utopia 56 précise cependant avoir des stocks de serviettes et de tampons à disposition à Hôtel de Ville tous les soirs.

## 5. ACCÈS AUX SOINS

Sur les 7 filles rencontrées, seulement 3 savent comment avoir accès aux soins si elles en ressentent le besoin à savoir auprès d'une association en rue type maraude et pour l'une d'entre elles à l'hôpital. 3 filles sur 7 ont déjà consulté un médecin ou personnel médical depuis leur arrivée à Paris et toujours 3 sur 7 ne l'ont pas fait mais elles aimeraient le faire. Seulement une fille déclare ne pas avoir eu le besoin de consulter un médecin. Celles qui ont déjà bénéficié des soins somatiques à Paris indiquent l'avoir fait à l'hôpital ou dans une association en rue type maraude (Médecins du Monde). Il est préoccupant de constater que parmi les 7 filles, 5 déclarent souffrir d'un problème de santé. Aucune fille n'a accès à une couverture maladie aujourd'hui en France.

En ce qui concerne la santé mentale, 5 filles sur 7 déclarent ne pas avoir consulté un-e psychologue ou psychiatre, même si elles aimeraient le faire mais ne savent pas comment y avoir accès. Seulement une fille indique avoir déjà consulté un psychologue dans une association en rue type maraude, plus précisément Médecins du Monde.

## 6. INTERACTION AVEC LES FORCES DE L'ORDRE

4 filles sur 7 déclarent ne pas avoir vécu d'expériences négatives avec les forces de l'ordre, alors que 2 indiquent avoir été réveillées tard dans la nuit ou tôt le matin, 2 mentionnent avoir été chassées de leur lieu de repos et 2 autres témoignent de violence verbale. Deux filles ajoutent également avoir été contrôlées dans les transports et l'une d'entre elles a reçu une amende et s'est faite chasser de la station de métro où elle cherchait refuge.

En discutant du sujet des interactions avec les forces de l'ordre, une jeune fille a évoqué le sentiment d'insécurité qui l'habite du fait d'être sans-abri en mentionnant que les gens la suivent parfois dans la rue. Il est important de noter que cette enquête n'a pas interrogé les jeunes sur les situations de violence sexuelle et basée sur le genre sur leur parcours d'exil et depuis leur arrivée en France. Cependant, de nombreuses études rapportent que la précarité de leur situation expose ces jeunes filles à des risques de violence et de traite, notamment lorsqu'elles vivent à la rue ou lorsqu'elles sont hébergées par des tiers<sup>37</sup>.

## 7. BESOINS PRIORITAIRES

À la fin du questionnaire, nous avons demandé aux filles quels étaient leurs besoins prioritaires. Toutes les filles déclarent avoir besoin d'un hébergement en priorité, alors que l'éducation est mentionnée par 5 filles, la reconnaissance de minorité et la santé par 2 filles et l'alimentation, l'hygiène et un espace d'accueil dans la journée par 1 fille.

37. <https://mobile.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/La-traite-des-etres-humains-en-France-le-profil-des-victimes-accompagnees-par-les-associations-en-2022>

# XI. RECOMMANDATIONS

Les résultats de l'enquête menée par ACF avec Coucou Crew, La Halte Humanitaire et Utopia 56 témoignent que la rupture de protection qui intervient lorsque le département refuse de reconnaître la minorité et l'isolement des jeunes qui se déclarent MNA les plonge dans une précarité extrême : absence d'hébergement, difficultés d'accès à l'alimentation, à l'hygiène, à une prise en charge médico-psychologique. Cette situation peut durer jusqu'à 18 mois, le temps de l'instruction de leur dossier par le juge des enfants saisi pour contester la décision du département.

Fortes des résultats de l'enquête, les associations mobilisées (Action contre la Faim, Coucou Crew, La Halte Humanitaire de la FADS et Utopia 56) ont formulé des recommandations précises et organisées en trois niveaux : immédiat, moyen-terme et systémique. Ces recommandations ont été discutées et reformulées lors d'un atelier regroupant d'autres associations travaillant avec ce public (Le Barreau de Paris Solidarité, La Chorba, La Croix Rouge Française, le COMEDE, France Terre d'Asile, Médecins du Monde (délégation IdF), Médecins Sans Frontière, Secours Catholique, TIMMY, URIOPSS IdF).

Ces recommandations s'inscrivent dans celles portées par d'autres rapports au niveau national, en particulier le rapport « *En finir avec les violations des droits des mineurs isolés. 90 propositions pour une meilleure protection* », co-écrit par l'AADJAM, la Cimade, le Gisti, InfoMIE, Médecins du Monde, le Secours Catholique-Caritas France et l'UNICEF France de Février 2023, soutenu par 28 organisations signataires.

Étant donné la situation alarmante à Paris des jeunes évalué·e·s négativement par un département et engagé·e·s dans une procédure en reconnaissance de leur minorité et de leur isolement auprès du Juge des enfants, **les associations demandent en urgence pour l'hiver 2023-2024** à la Ville de Paris et aux autres départements d'IdF, notamment ceux de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu'aux services déconcentrés de l'État, en particulier la Direction Régionale et interdépartementale pour l'hébergement et le logement (DRIHL) de :

- Ouvrir des dispositifs d'aide alimentaire dédiés aux jeunes évalué·e·s négativement par le département et qui saisissent le juge des enfants, ainsi qu'aux jeunes exilé·e·s en errance n'ayant pas entamé de démarche. Ces dispositifs doivent être accessibles sans carte ou inscription préalable pour leur garantir un accès à une alimentation digne, saine et durable ;
- Faciliter l'accès aux dispositifs d'aide alimentaire existants en dotant ces structures de moyens suffisants pour accueillir ce public spécifique ;
- Assurer des mises à l'abri pour l'ensemble des jeunes vivant à la rue évalué·e·s négativement par le département et qui saisissent le juge des enfants dans des dispositifs de protection de l'enfance ;
- Soutenir financièrement les accueils de jour existants recevant sur le territoire parisien des jeunes évalué·e·s négativement par le département et qui saisissent le juge des enfants, ainsi que des jeunes exilé·e·s en errance n'ayant pas entamé de démarche (La Halte Humanitaire et le Coucou Crew) ;
- Sensibiliser et former les professionnel·le·s accueillant·e·s au sein des lieux de répit existants (bibliothèques, ESI, ...) pour une meilleure réponse aux besoins spécifiques des jeunes évalué·e·s négativement par le département et qui saisissent le juge des enfants, ainsi qu'aux jeunes exilé·e·s en errance n'ayant pas entamé de démarche ;
- Garantir la dignité des personnes et le respect des droits par les forces de l'ordre, notamment lors du comptage des tentes la nuit, des mises à l'abri et des évacuations (pas de destruction des biens, pas de réveil la nuit).

En l'état actuel de la procédure en reconnaissance de minorité, **les associations demandent d'ici l'ouverture des Jeux Olympiques à l'été 2024** à la Ville Paris et autres départements d'IdF, notamment ceux de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi qu' aux services déconcentrés de l'État de :

- Financer l'ouverture à Paris d'au moins deux accueils de jour permettant d'accueillir l'intégralité des jeunes évalué-e-s négativement par le département et qui saisissent le juge des enfants, ainsi que les jeunes exilé-e-s en errance n'ayant pas entamé de démarche. Ces accueils de jour doivent être dotés d'une équipe pluridisciplinaire à même de répondre aux besoins spécifiques de ce public (vestiaire, consigne et laverie, information aux droits et accompagnement social notamment pour la réalisation des démarches juridiques et administratives tels que l'obtention d'une domiciliation et l'ouverture des droits à une couverture maladie, scan de documents, interprétariat, cours de remise à niveau en français, suivi médico-psychologique et soutien dans la coordination des parcours de soins, accès à des téléphones, des points de recharge et des cartes SIM, service de rétablissement des liens familiaux) . Des espaces ou des créneaux dédiés pour les jeunes filles doivent être envisagés afin de garantir leur utilisation des services ;
- Assurer l'hébergement et l'accompagnement des jeunes évalué-e-s négativement par le département dans des structures de la protection de l'enfance agréées et adaptées à leur âge, jusqu'à ce qu'une décision judiciaire définitive intervienne ;
- Garantir l'accès à l'éducation pour les jeunes évalué-e-s négativement par le département et qui saisissent le juge des enfants via le renforcement des moyens dédiés aux dispositifs déjà existants (dont les cours de mise à niveau en français, FLE...) et à un partenariat consolidé avec l'Éducation Nationale favorisant l'ouverture de nouveaux dispositifs (UPE2A...);
- Garantir la gratuité des transports pour les jeunes évalué-e-s négativement par le département et qui saisissent le juge pour enfant.

**Pour remédier aux causes profondes des résultats alarmants de cette enquête, les associations demandent à l'État** et plus précisément au Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, chargé de l'Enfance de :

- Inscrire dans la loi et garantir le respect du principe de présomption de minorité tout au long de la procédure en reconnaissance de minorité et ce jusqu'à épuisement des voies de recours par la mise en place d'un recours effectif, donc suspensif, en accord avec le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme ;
- Doter les services départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) des moyens suffisants pour assurer l'accueil digne et inconditionnel de tou-te-s les enfants en danger, y compris les jeunes se présentant comme mineur-e-s non accompagné-e-s, et garantir le respect de leurs droits fondamentaux, notamment l'accès à un hébergement, à l'éducation, à la santé et à l'alimentation tout au long de la procédure en reconnaissance de minorité jusqu'à épuisement des voies de recours ;
- Placer le ou la juge des enfants au centre de la procédure d'évaluation en lui laissant le soin de déterminer, en même temps que l'existence d'un danger ou d'un risque de danger, si la personne est mineure ou non, avec l'appui des départements et des services de l'État si nécessaire, conformément aux articles 375 et suivants du Code Civil et renforcer les moyens des juges des enfants afin de réduire les délais de recours pour les jeunes non reconnu-e-s mineur-e-s engagé-e-s dans une procédure de reconnaissance de minorité.



# XII. BIBLIOGRAPHIE

## LES RAPPORTS

Ballard T., Coates J., Deitchler M., Swindale A. *Indice domestique de la faim : Définition de l'indicateur et guide de mesure*, 2011, Washington, DC: Food and Nutrition Technical Assistance III Project, FHI 360, url : <[Indice domestique de la faim: Définition de l'indicateur et guide de mesure \(fantaproject.org\)](#)>

Collectif accès au droit, *La condition des personnes exilées à paris : 8 années de violences policières et institutionnelles*, pp. 1-48, url : <[Rapport – Collectif d'Accès au Droit \(collectifacesaudroit.org\)](#)>

Défenseur des droits, *Observations finales relatives aux 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> rapports périodiques de la France*, 2 juin 2023, pp. 16, url : <[Observations finales relatives aux 6ème et 7ème ... Catalogue en ligne \(defenseurdesdroits.fr\)](#)>

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, *Mission nationale mineurs non accompagnés. Rapport annuel d'activité 2022*, décembre 2023, pp. 1-56, url : <[Rapport\\_annuel\\_MMNA\\_2022.pdf \(justice.gouv.fr\)](#)>

France Terre d'Asile, *Rapport alternatif au Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies*, 21 novembre 2022, pp. 1-22, url : <[Rapport\\_alternatif\\_2022\\_web.pdf \(france-terre-asile.org\)](#)>

La Cimade, *Rapport : En finir avec les violations des droits des mineurs isolés. 90 propositions pour une meilleure protection*, janvier 2023, pp. 1-46

Médecins sans Frontières, Médecins du Monde, *Mineurs non accompagnés : les lourdes conséquences sur la santé des politiques de non-accueil en France*, 2023, pp. 1-30, url : <[Rapport-ONU\\_MSF-MdM\\_2023.pdf \(medecinsdumonde.org\)](#)>

Ministère du travail, de l'emploi et de la santé, Ministère des solidarités et de la cohésion sociale, *Protection sociale assurance maladie, maternité, décès*, url : <[https://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2011/11-10/ste\\_20110010\\_0100\\_0055.pdf](https://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2011/11-10/ste_20110010_0100_0055.pdf)>

Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), *La traite des êtres humains en France – Le profil des victimes accompagnées par les associations en 2022*, octobre 2023, url : <[La traite des êtres humains en France - Le profil des victimes accompagnées par les associations en 2022.pdf](#)>

Unicef France, « Je suis venu ici pour apprendre » : *garantir le droit à l'éducation des mineurs non accompagnés*, septembre 2023, pp. 1-46, url : <[Download \(augure.com\)](#)>

Utopia 56, *Rapport d'activité 2022*, août 2023, pp. 1-86, url : <[RA-2022\\_Utopia-56.pdf \(utopia56.org\)](#)>

## LES SITES INTERNET

Action contre la Faim, « Notre expertise », url : <<https://www.actioncontrelafaim.org/notre-expertise/?publicationPays=20539>>

InfoMIE.net, « L'accès à une protection maladie », 24 mars 2023, url : <<https://www.infomie.net/spip.php?rubrique368>>

InfoMIE.net, « La présomption de minorité », le 1<sup>er</sup> avril 2014, url : <[La présomption de minorité - InfoMIE.net](#)>

InfoMIE.net, « Modalités de détermination de la minorité », le 28 août 2014, url : <[Modalités de détermination de la minorité - InfoMIE.net](#)>

InfoMIE.net, « Saisine des autorités judiciaires et du Défenseur des droits », le 1<sup>er</sup> avril 2014, url : <[Saisine des autorités judiciaires et du Défenseur des droits - InfoMIE.net](#)>

Médecins sans Frontières, « Mineurs non accompagnés à Paris : « C'est le naufrage de l'accueil » », le 28 juin 2023, url : <[Mineurs non accompagnés à Paris : « C'est le naufrage de l'accueil » | Médecins sans frontières \(msf.fr\)](#)>

Médecins sans frontières, « *Présentation du rapport sur la santé mentale des mineurs non accompagnés* », octobre 2021, url : <[Présentation du rapport sur la santé mentale des mineurs non accompagnés | Médecins sans frontières \(msf.fr\)](#)>

InfoMigrants, « *« Les jeunes ont peur » : à Paris, les 430 mineurs isolés de Belleville mis à l'abri menacés d'un retour à la rue* », le 2 novembre 2023, url : <[« Les jeunes ont peur » : à Paris, les 430 mineurs isolés de Belleville mis à l'abri menacés d'un retour à la rue - InfoMigrants](#)>

Paris.fr, « *Service. Les bains-douches municipaux* », 6 octobre 2023, url : <<https://www.paris.fr/pages/les-bains-douches-municipaux-138>>

Patrick Lingibé, *Village de la Justice. La communauté des métiers du droit*, « *La protection des mineurs isolés : que prévoit le décret du 22 décembre 2023 ?* », le 26 décembre 2023, url : <[La protection des mineurs isolés : que prévoit le décret du 22 décembre 2023 ? Par Patrick Lingibé, Avocat. \(village-justice.com\)](#)>

Utopia 56, « *Des jeunes filles en recours de minorité abandonnées à la rue par la mairie de Paris et le département du 75* », le 28 août 2023, url : <[Des jeunes filles en recours de minorité abandonnées à la rue par la mairie de Paris et le département du 75 - Utopia 56](#)>

Vie Publique, « *Mineurs étrangers non accompagnés : un dispositif de prise en charge saturé ?* », le 8 décembre 2023, url : <[Mineurs étrangers isolé : un dispositif de prise en charge saturé ? | vie-publique.fr](#)>

## LES RÉFÉRENCES JURIDIQUES

Conseil d'État, 1<sup>ère</sup>/6<sup>ème</sup> SSR, 01/07/2015, 386769, Légifrance, url : <[Conseil d'État, 1<sup>ère</sup>/6<sup>ème</sup> SSR, 01/07/2015, 386769 - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)>

Décision n°2018-768 QPC du 21 mars 2019, *Conseil constitutionnel*, considérant 5 et 6, url : <[Décision n° 2018-768 QPC du 21 mars 2019 | Conseil constitutionnel \(conseil-constitutionnel.fr\)](#)>

Décision n°2019-797 QPC du 26 juillet 2019, *Conseil constitutionnel*, url : <[Décision n° 2019-797 QPC du 26 juillet 2019 | Conseil constitutionnel \(conseil-constitutionnel.fr\)](#)>





